

# MERCURE

SUISSE,

OU

RECUEIL

DE

Nouvelles Historiques , Politiques ,  
Littéraires & Curieuses.

Decembre 1732.

*Avec Approbation.*



B-1560

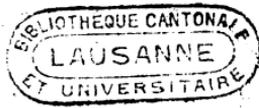
A NEUFCHATEL.

---

Chez JONAS GEORGE Galandre,  
M. DCC. XXXIII.

LIBRARY OF THE  
UNIVERSITY OF CHICAGO

27790





A

MONSEIGNEUR  
LE GOUVERNEUR

ET A

MESSIEURS DU CONSEIL  
D'ETAT DE SA MAJESTE'  
LE ROY DE PRUSSE,  
DANS LA SOUVERAINETE' DE  
NEUFCHATEL ET VALANGIN.

ET A

MESSIEURS  
LES QUATRE MINISTRAUX,  
PETIT ET GRAND CONSEIL  
DE LA VILLE DE NEUFCHATEL.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS

**L** *A Protection que VOUS accordez aux  
Sciences & aux Belles Lettres, &  
Vôtre attention à les faire fleurir dans  
cette Ville & dans cét Etat, nous font prendre*  
dre

dre la liberté de Vous dédier , les Nouvelles Historiques , Politiques Litteraires & Curieuses que nous avons entrepris de donner tous les mois au public , sous V O S Auspices.

Des Noms si respectables dans l'Etat & dans la Magistrature , mis à la tête de nôtre Recueil , le feront recevoir favorablement , par la connoissance que chacun a de Vôtre goût & de l'étendue de V O S Lumieres.

Nôtre intention est , MONSEIGNEUR & MESSIEURS, de n'y rien insérer qui puisse blesser la Religion , les bonnes mœurs , le respect dû aux Puissances , les Autoritez , moins encore celles de cèt Etat & de cette Ville , ni rien qui puisse faire peine. L'Essai, que nous osons VOUS offrir , & dans lequel Vous verrés le plan que nous nous sommes proposé , Vous manifestera la sincérité de nos intentions. Nous tâcherons de le perfectionner , dans la suite , autant qu'il nous sera possible , & de procurer , par ce moyen , à nos Lecteurs tout l'agrément qu'ils peuvent en attendre.

L'oc.

L'occasion se présenteroit icy très naturellement, MONSEIGNEUR & MESSIEURS, de faire VOS Éloges, & nôtre Mercure, de concert avec la Renommée, auroit l'Ambition de publier VOS justes Louanges, par tout où il ira; Mais la crainte de ne pas nous exprimer avec assés de Dignité, sur un si Noble sujet, nous empêche de donner Carrière à nos sentiments. La Sageffe & la Douceur du GOUVERNEMENT; Les Vertus distinguées de MONSEIGNEUR le GOUVERNEUR; Les profondes connoissances de MESSIEURS DU CONSEIL D'ETAT sur toutes sortes de matières, si utilement & si judicieusement employées pour le Bien Public; Les Lumières, l'intégrité, la Justice & la Sage Administration de MESSIEURS LES QUATRE MINISTRAUX MAGISTRATURE ET CONSEIL DE VILLE: Tous ces objets, infiniment au dessus de nôtre portée, nous imposent un respectueux Silence.

Arrêtés par ces considerations, Il nous reste à VOUS supplier, Monseigneur & Messieurs de vouloir bien agréer les Vœux; que nous adressons au Ciel, pour obtenir de sa faveur,  
la

la prolongation des Jours précieux de Nôtre  
AUGUSTE MONARQUE, & la conservation  
des Illustres Magistrats & Supérieurs, par le Ca-  
nal & sous la Direction desquels nous jouissons,  
de tant d'avantages & de tant de douceurs,  
que nous pouvons à juste titre nous réputer  
l'un des plus heureux Peuples de l'Europe.

Nous n'avons rien à desirer, Monseigneur  
& Messieurs, si VOUS daignés recevoir fa-  
vorablement l'hommage que nous VOUS pré-  
sentons, de nôtre respect, de nôtre soumission,  
de nôtre Zèle & de nôtre attachement; de  
même que de la profonde Veneration, avec  
laquelle nous avons l'honneur d'être.

**MONSEIGNEUR ET MESSIEURS.**

Neufch. le 20. Janv. 1733.

Vos très humbles & très  
obéissants Serviteurs.

*Les Editeurs des Nouvelles Historiques,  
Politiques, Littéraires & Curieuses.*

## PREFACE.

**D**ANS l'Avis que les Editeurs de ces Nouvelles ont donné au Public, ils ont rendu raison de leur dessein & du Plan qu'ils se sont proposé, en donnant tous les mois ce Recueil ; ainsi l'on ne s'étendra pas dans cette Préface, crainte d'ennuyer le Lecteur.

On convient assés généralement que la Lecture des Nouvelles Historiques & Litteraires, peut donner diverses connoissances utiles & agréables, quand il n'y auroit que la facilité de s'instruire dans l'Histoire moderne & de s'acquérir une certaine teinture de Sciences. Mais pour reussir, il conviendrait de faire un choix judicieux, de ce qu'il y a de plus interressant & de plus instructif: Et c'est à quoi les Editeurs s'attacheront, autant que leurs foibles efforts pourront le permettre, dans les differents objets que cèt Ouvrage doit renfermer.

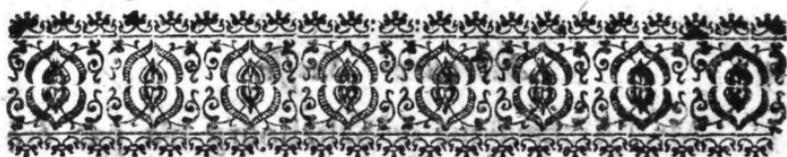
Dans cette idée, ils supplient le Public, d'envisager ce premier Volume comme un simple Essay, & comme une Table d'attente, qui ne sauroit être remplie que par d'habiles mains, & d'être persuadé qu'ils recevront avec reconnaissance les avis qu'on voudra bien leur départir sur leur Projet, lequel avec l'aide d'un tel secours, ils tâcheront de perfectionner de plus en plus. Ils se flotent en consequence que les Sçavants de la Suisse & de Nôtre Etat en particulier, voudront bien, comme ils les en prient, enrichir ce Recueil de quelques unes de leurs  
leurs

leurs Productions , & de manifester par cèt endroit , que les Belles Lettres aujourd'huy si respectées dans la Suisse en general , le sont également dans ce País & parmi nous.

Le Mois de Décembre 1732. qui est leur Premier Volume d'Essai , n'a pû paroître aussi tôt qu'ils se l'étoient proposé , à cause des démarches qu'ils ont été obligés de faire pour obtenir l'agrément de leurs Supérieurs. A l'avenir , on les donnera regulièrement dans les 8. ou 10. premiers jours du mois suivant. On aura des Caractères neufs , dont la netteté fera plaisir , & l'on apportera tous les soins imaginables , pour donner des Editions correctes & mieux arrangées que celle - cy , qui a été faite avec précipitation.

Ceux qui prendront goût à cèt Ouvrage , sont priés de s'adresser au Sr. Daniel Wavre à Neufchatel , qui aura soin de leur faire tenir les Exemplaires demandés , en tems requis. On pourra aussi lui envoyer franco , les pièces que l'on souhaitera de faire inserer.

*Le prix est 10. sols le Volume Broché ,  
argent de Neufchatel.*



# MERCURE SUISSE

OU

RECUEIL DE NOUVELLES  
HISTORIQUES, POLITI-  
QUES, LITTÉRAIRES  
ET CURIEUSES.

*Decembre.* 1732.



NOUVELLES HISTORIQUES  
ET POLITIQUES.

ALLEMAGNE.

VIENNE. Le Ministère Impérial, a résolu de donner au Comte de Kinski Envoyé Extraordinaire de l'Empéreur à la Cour Britanique, le Titre d'Ambassadeur, afin que les autres Ministres Etrangers à Londres, revêtus du caractère représentatif, ne soyent pas en droit de prendre le pas sur luy.

A 2

M.

Mr. l'Archevêque de Saltzbourg n'a pas été trop content de son Voyage auprès de L. M. Imp. à Lintz , & il paroît qu'il n'a pas beaucoup profité des leçons salutaires , qu'on a taché de luy inculquer pour le corriger de son trop grand Zele ; Car les choses vont encore le même train dans les Etats, par rapport aux Saltzbourgeois Emigrans, qui sont toujours également traités. On continue d'y enlever les enfans aux Peres & aux Meres qui veulent quitter le pays , pour se retirer en Prusse & ailleurs , & on les enferme dans des Monasteres , afin de les y élever dans la Religion Romaine. On a présentée à cette occasion diverses Requêtes, au Prince Evêque, pour obtenir l'élargissement de ces jeunes victimes , mais les Ministres & le Conseil de ce Prelat ayant leur vûë, y ont toujours fait mettre NEANT.

On publie icy que des peuples voisins de Saltzbourg & quantité d'autres plus éloignez, cherchent les moiens de se declarer Protestans , & qu'ils l'auroient deja fait , s'ils étoient assurés d'une Retraite, comme les Saltzbourgeois le sont.

Les Lettres de Boheme disent aussi, que le nombre des nouveaux Protestans, y accroit à vûë d'œil, & que les habitans de plus de vingt-deux Villages, se sont declarez de cette Religion.

Il paroît dans cette Ville quantité d'Ecrits , pour & contre la Pragmatique sanction, C'est aujourd'huy le principal point de controverse en Europe

pe. Cette sanction est en Fait de politique, ce que la Grace est par raport à la Religion. Tout le Monde en parle, & peu la conçoivent dans tous ses Rapports & ses consequences. On assure que l'Elect de Mayence ne panche pas pour l'acceptation de cette Constitution importante & que l'Elect. Palatin, quoi qu'extremement sollicité par nôtre Cour, n'a encore pris aucun parti là dessus.

Le long sejour du Comte de Seckendorf à la Cour de Dannemarck, a beaucoup intrigué les Puissances qui prennent interêt aux affaires du Nord. Ce Ministre Imp. après la Ratification échangée du Traité d'assurance & de garantie, conclu à Coppenhague le 26. May dernier, entre les Cours Imp. & de Russie, & celle de Dannemarck, a réglé la convention portée dans le 5. Art. de ce Traité, en vertu de laquelle S. M. Dan, s'est obligée de fournir 15. M. hommes, qui seront à la solde de l'Empereur, toutes les fois que le *Casus Foederis* de ce Traité écherra. S. E. a eu aussi des Conferences avec les Ministres de S. M. Dan. pour lever les difficultés qui pourroient donner de l'eloignement au Duc de Holstein, pour l'acceptation de l'offre d'un équivalent. Cet habile Ministre a travaillé encore à reconcilier la Ville de Hambourg avec les Danois, & l'on se flate qu'il y aura réussi. On assure que le Roy de Prusse accedera au Traité de Coppenhague; Mais l'on n'en conçoit pas bien la raison puisque S. M. est deja entrée dans les mêmes en-

gag-

gagemens avec S. M. I. Tout ce qui s'est passé à Copenhague, est si peu du goût d'une certaine Puissance, qu'Elle est sur le point d'en rappeler son Ministre.

La Cour prit le deuil, le 23. du passé pour le Roy Victor Amedée, & Elle a fait célébrer un Service Solemnel pour l'ame de ce Prince.

La Peste fait beaucoup de ravage en Hongrie: Il y règne aussi des maladies Epidémiques parmi les Chevaux & le bétail.

FRANCFORT. On a reçu avis que plus de 109. familles de l'Evêché de Koningsgratz, dont le prince de Saxe Neustadt est Evêque, s'étoient déclarés de la Confession d'Augsbourg, demandant le libre exercice de leur Religion, & que là-dessus on y avoit envoyé un Commissaire Imperial pour examiner cette affaire & prevenir les troubles qui en pourroient resulter.

Le Comte de Kuffstein Ministre Plenipotentiaire de l'Emp. est parti pour Mayence, d'où S. E. se rendra ensuite à Vienne.

Le Prince hereditaire de Brunsvvic Beveren, arriva le 25. du passé de Bruxelles en cette Ville, d'où il est parti pour Vienne.

On voit ici des Copies d'une Lettre que le Margrave de Bade Dourlach, a écrit aux Etats Gen. touchant le Traité de partage, conclu dernièrement, entre le Roy de Prusse & le Prince de Nassau Orange, par rapport aux Biens de la succession du feu Roy Guillaume III. Cette

Lettre

Decembre 1732.

7

Lettre porte en substance, que le Prince de Nassau Orange, lui a communiqué ce Traité de Partage, & la fait requerir d'y accéder & d'y consentir au nom de la Princesse sa Belle fille, née Princesse d'Orange, aujourd'hui Veuve; mais qu'ayant appris que L. L. H. H. P. P. avoient demandé au Prince d'Orange de produire le consentement de la Princesse sa Sœur, & que trouvant de grands obstacles à ce consentement, il vouloit envoyer quelqu'un de sa part, pour leur en faire une déduction circonstanciée; Ayant appris en outre, que le Conseil de ce Prince avoit produit une Rénonciation de cette Princesse, qui ne devoit pas être valable, il prioit L. L. H. H. P. P. de n'y avoir aucun égard, & de n'apporter aucun changement à cette affaire, avant que d'avoir entendu ses représentations.

BERLIN. Sa Majesté continue de donner aux Saltzbourgeois des marques de sa charité Royale. Elle s'est fait remettre par son Grand Trésorier, une Liste exacte des sommes employées à leur soulagement, & Elle a dit à cette occasion, en présence de plusieurs Seigneurs de Sa Cour: *Ce n'est pas là tout ce que j'ay envie de faire pour eux. Ils le prouveront dans la suite. Il est de la véritable Religion, d'aider & de Secourir de pauvres Chrétiens opprimés, qui professent avec nous une même foy.* Paroles remarquables, & dignes d'un Grand Roy.

Le fameux Baron de Sieberg, est arrivé dans  
cette

cette Ville , où il a eu l'honneur de saluer le Roy. La vie de ce Baron fournit à chaque instant quelque trait singulier & merveilleux. Il fait à la Cour belle figure & grande dépense ; cela ne luy est pas extraordinaire. Il a fait devant S. M. la transmutation d'une once de Mercure en une once d'or ; Cependant il ne s'est point produit sur le pié de Philosophe ; mais comme possédant des Secrets & des remèdes universels. Voicy le Discours qu'il a eu l'honneur de faire au Roy

*Je Say que je parle à un Grand Roi , qui n'entend point raillerie sur ces sortes de choses. Aussi ne suis je pas venu icy pour en imposer. Je déclare à Votre Majesté , que je ne possède point la pierre Philosophale ; mais j'y ai fait beaucoup de progrès par le secours des Adeptes mes Amis , avec qui je suis en relation , & par le moyen desquels je ne manque jamais d'argent ; mais chemin faisant j'ay fait des découvertes dans la Médecine , & c'est en qualité d'un de vos plus fidèles & humbles sujets , que j'ai cru devoir les employer dans ma patrie. Au reste Sire je ne demande autre chose de V. M. que l'honneur de Sa Roiale Protection.* Ce discours fut receu favorablement du Roi , qui luy ordonna de travailler sur les malades qui luy seroient présentés.

Un Grenadier de Potsdam , s'est parfaitement bien trouvé de ses remèdes , mais d'autres personnes ne les ont pas pris avec le même succès. Ce Baron assure avoir eu une pincée de cette divine poudre

Décembre 1732.

9

poudre de projection, qui opère ces admirables transmutations, d'un des sept Adeptes, qu'il dit connoître en Europe.

**RATISBONNE.** Les Deputés des Montagnards Protestans de Saltzbourg, ont présenté un Mémoire au Corps Evangélique, pour le prier d'interceder en leur faveur, auprès de l'Electeur de Bavière, en vuë d'obtenir de S. A. E. le libre passage par ses Etats. Les Ouvriers de cet Archevêché, qui travaillent aux Mines & dont le nombre est fort considerable, avoyent unanimement résolu de sortir du Pays vers la fin du Mois dernier; & comme ils ne veulent point se séparer, on croit que le Roy de Suede les recevra dans ses Etats pour les employer à ses propres Mines. On a appris qu'il étoit arrivé quelques troubles sur les Terres du Comte de Kévenhuller, à l'occasion de plusieurs familles, qui se sont déclarées de la Religion Protestante; mais que ce Seigneur s'y étant rendu de Vienne, avoit tout calmé par sa présence.

Monf. Gallieris Min. des Etats Gen. receu de l'Electeur de Bavière & de l'Evêque de Passau; les passeports necessaires pour les Emigrans de Saltzbourg qui doivent passer par leurs Etats, pour aller s'établir en Hollande. Il a delivré un Mémoire aux Min. de l'Electeur Pal. & de Brandebourg Culmbach, pour les engager à écrire aux Princes leurs Maitres, dans la vuë d'obtenir la même liberté. Le bruit couru que le Prince

B. de

de Furstemberg principal Commissaire de l'Empereur, à la Diette de l'Empire, a resolu de se demettre de cét employ pour aller passer le reste de ses jours sur ses terres, & l'on croit que l'Abbé de Fulden sera nommé pour le remplacer.

**COLOGNE.** Nôtre Electeur qui a passé près de deux mois en Vestphalie se trouvoit au commencement de celui cy à Osnabruck, d'où il a fait partir la plûpart de ses Domestiques & equipages pour Bonn: S.A.E. y étoit attenduë le 3. ou le 4. de ce mois. On parle d'une prochaine entrevuë du Roy de Pologne avec l'Electeur de Bavière.

**DUSSELDORFF.** Le Comte de Schaefberg Grand Chancelier des Duchés de Juliers & de Bergue & le Comte de Pollheim, premier Ministre de l'Evêque & Prince d'Augsbourg, frere de l'Electeur Palatin, ont reçu icy & à Juliers, l'homage éventuel de ces deux Etats, au nom & de la part de ce Prince; la Ceremonie s'en est faite avec beaucoup de solemnité: & elle a été suivie d'un repas magnifique.

**HAMBOURG.** On écrit de Hanover qu'il y étoit arrivé un Courier de Londres avec des Dépeches pour la Regence, concernant le rappel des Troupes Hanovriennes, qui sont dans le Duché de Mecklenbourg. On apprend de Dresde que le Roy de Pologne avoit permis aux Inspecteurs de Freyberg, d'Annaberg & autres, de prendre à leur service un certain nombre d'Emigrans de Saltzbourg propres à travailler aux Mines. On a  
jouté

Decembre 1732.

11

joute que les Imperiaux ne laissent sortir de leur Territoire aucun Protestant, pour entrer sur les terres de Saxe, qui ne soit muni d'un Passeport du Magistrat de sa Residence.

## POLOGNE.

VARSOVIE. Mr. Rumpff Ministre des Etats Generaux des Provinces Unies, & Mr. Rudenschild Resident de Suède, se sont rendus à Dresde où le Roy est actuellement. La plupart des Senateurs & Grands du Royaume, sont allés sur leurs terres, pour y rester jusqu'à la tenuë de la nouvelle Diette extraordinaire, dont le Roy n'a pas encore fixé le jour. On croit qu'elle s'assemblera dans le mois de Fevrier prochain. En attendant S. M. a fait publier des Universaux pour la convoquer, dans lesquels Elle se plaint de la separation infructueuse des précédentes Diettes, exhorte les Membres à penser sérieusement au Salut de la Patrie & à l'observation des loix; de même qu'à éviter toute partialité si fatale au bien public &c.

## MOSCOVIE.

PETERSBOURG. L'Envoyé Extraordinaire de S. M. Czaricenne à Varsovie, n'a pu reussir dans les Négociations, auprès du Roy & de la République de Pologne, qui demandoient que Nôtre Imperatrice n'insistât plus sur le payement des sommes qu'Elle prétend lui être dûës; qu'elle cessât de

s'intéresser aux affaires du Duché de Courlande, & qu'Elle retirât les Troupes Moscovites qu'Elle entretient depuis plusieurs années dans ce Duché.

## SUEDE.

**STOCKOLM.** Le Roy a donné ses ordres au Prince Guillaume de Hesse Cassel son frère, pour augmenter les Troupes du Landgraviat, conformément aux conditions particulières du nouveau Traité d'Alliance que le Roy de Suede, comme Landgrave de Hesse, a conclu avec le Roy de Pologne, pour la défense mutuelle de leurs Etats d'Allemagne. Après l'échange de ce Traité, tout commerce sera rétabli entre les deux Royaumes,

## DANNEMARCK.

**COPPENHAGUE.** Le Baron de Brakel, Ministre de Russie, ayant reçu un Courier de sa Cour, s'est d'abord rendu à Friedensbourg, où il a eu une Conférence de plus de deux heures avec les Ministres du Roy.

Les deux Vaisseaux de la Compagnie des Indes, destinés pour Tranquebar, ont mis à la voile avec un vent favorable.

## FRANCE.

**PARIS.** En dépit des mal-intentionnés en France; En dépit de ceux qu'on voyoit courir les rues de Paris pendant l'obscurité de la nuit, dans des fiacres & des Vinaigrettes, pour aller

Decembre 1732.

13

aller de côté & d'autre souffler le feu de la dissension entre la Cour & le Parlement. L'accord a été proposé , & enfin réglé dans un Conseil extraordinaire tenu à Fontainebleau. L'autorité Royale y est satisfaite , Cela est dû à la Majesté ; & les prérogatives du Parlement lui sont confirmées.

Les Présidents & les Conseillers exilés , dans l'une & l'autre dispersion , sont rappelés & actuellement de retour en cette Ville: Les Partisans de la Bulle en gémissent ; mais tout ce qu'il y a de bons François s'en félicitent mutuellement. Les Magistrats n'ont qu'à se préparer maintenant à défricher bien des procès qui étoient restés pendus au croc. La conduite que ces Présidents & Conseillers ont tenuë dans les lieux de leur exil , a été très édifiante , & leur a gagné l'estime & l'amitié des Provinciaux , qui en ont été les témoins. Cécya quelque rapport à ce que dit un jour un Célèbre Bénédictin au Cardinal de Bissy , lors que cette Eminence fit disperser en divers endroits de la France , tous les Moines de l'Abbaye de St. Germain des Prez , qui ne voulurent point signer la Constitution. *Monseigneur* , dit le Bénédictin , *Vous envoyés là de dangereux Apôtres. en mission , je crains bien qu'ils ne pervertissent les Provinces,*

Le Ministère espère , que le Parlement sera plus docile , maintenant qu'il a éprouvé une partie du poids de la sévérité du Roy , & c'est avec beaucoup de Sageffe qu'il se sert présentement

ment de la douceur pour reunir les esprits.

Depuis le retour de Messieurs l'Abbé Pu-  
celle & Conseiller Titon, ces deux vives Images  
des Anciens Sénateurs Romains ; Ceux aussi sur  
qui l'orage étoit tombé des premiers ; Ces deux  
respectables Membres sont accablés de caresses &  
à peine leur laisse-t'on le tems de prendre haleine ;  
Châcun s'empressant à leur marquer la satisfac-  
tion que l'on a de leur rapel. Cependant cette  
joye a été troublée par la maladie de Monsieur  
le Président le Pelletier qui a été si dangereuse,  
qu'on a crû devoir luy administrer l'Extrême Onc-  
tion. Monsieur Helvetius Medecin du Roy, ne  
l'a point abandonné. Il est à présent hors de dan-  
ger, & tout Paris a pris part à sa guérison. En  
effet ; s'il étoit venu à mourir, c'étoit une brê-  
che difficile à réparer dans le Parlement: Person-  
ne n'ayant jusques icy soutenu avec un zèle plus  
pur & plus ardent, l'Autorité Royale, l'intérêt  
de son Illustre Corps & celui du Peuple François.

Le premier de ce mois la Messe rouge fut  
célébrée avec une affluënce de monde extraor-  
dinaire. Tous les Dévots & les Curieux y al-  
lèrent en foule, & châcun avü avec plaisir le Par-  
lement reprendre ses fonctions. Le repas se fit à  
l'ordinaire chez Monsieur le Premier Président.  
Quelques jours après, il y eut une Députation  
de la part du Parlement, pour complimenter S.M.  
sur la mort du Roy Victor ; Ce Monarque la reçut  
avec bonté & tous les Membres furent graciulés

& régales par les Ministres. Ainsi voila la bonne intelligence rétablie: Elle étoit d'autant plus désirée que toutes les affaires de Commerce & de confiance s'en ressentoient.

La santé du Roy est bien raffermie, & S. M. a déjà recommencé à monter à cheval & à prendre le divertissement de la Chasse.

Mr. l'Evêque de Vence a été choisi pour prononcer l'Oraison funèbre du Roy Victor Amédée, Ayeul maternel de S. M. Ce qui se fera à Notre Dame le jour du service solennel, qui y sera célébré pour le repos de son ame. Le deuil que la Cour a pris pour ce Prince durera quatre mois & demi.

Le Cardinal de Bissy a publié un Mandement sur les affaires du tems, inspiré par le même zèle & rempli des mêmes principes que celui de l'Archevêque d'Arles, qui a causé son Exil. La Cour attentive sur ces Ecrits propres à rompre les justes mesures qu'elle prend pour pacifier les troubles, a donné des ordres pour supprimer cette Nouvelle Pièce de Discorde. Voicy l'arrêt du Parlement d'Aix, au sujet du Mandement de Monsieur l'Archevêque d'Arles mentionné cy dessus.

„ Ce jour les gens du Roy sont entrez &  
 „ Maître Gaspar de Gneydan Avocat General  
 „ du dit Seigneur Roy, portant la parole, ont  
 „ dit: Messieurs. Nous sommes obligés de  
 Vous porter nos plaintes sur un Mandement que  
 Monsieur l'Archevêque d'Arles vient de donner

au sujet du Jubilé accordé par N. S. Père le Pape au commencement de son Pontificat. Vous verrés combien cét Ouvrage est contraire à l'obéissance qui est due au Roy, & au respect que les Personnes distinguées qu'il honore de sa confiance, ou qui annoncent ses ordres, ont droit d'exiger. Il entreprend sur l'Autorité de la Cour, au sujet du droit d'Annexe; dont le privilège si anciennement & si sagement établi, interresse également les droits de S. M. & la Jurisdiction de son Parlement. Enfin Messieurs, cét Ecrit renferme plusieurs Contraventions aux Arrêts, tant Anciens que modernes, rendus sur cette matière. Nous ne doutons pas qu'après qu'il aura été lu, la Chambre ne fasse droit, par un Arrêt solennel, aux Conclusions que nous laissons à ce sujet, avec un Exemplaire du Mandement.

### EUX RETIRES.

Lecture faite dudit Mandement, intitulé. *Mandemens de Monsieur l'Archevêque d'Arles, pour implorer sur le Pontificat de N. S. Père le Pape Clément XII. la continuation du secours de Dieu, afin de bien gouverner la Sainte Eglise Cath. du 5. Septembre 1732. Signé Jaques, Archev. d'Arles, Par Monseigneur Albert, Secrétaire; ensemble des Conclusions des Gens du Roy. L'affaire mise en délibération.*

La Chambre a reçu & reçoit le Procureur General du Roy Apellant comme d'abus dudit Mandement; ensemble de la publication & exécution

eution d'icelui, si aucunes en ont été faites ; Lui permet d'intimer sur ledit Apel qui bon lui semblera pour proceder sur iceluy après la St. Remy ; & cependant a ordonné & ordonne que tous Exemplaires dudit Mandement demeureront suprimés ; que celuy qui a été remis sur le Bureau, sera laceré sur le Perron du Palais par un Huissier de la Cour, & les affiches, si aucunes en ont été faites dans le Diocèse, ôtées à la Diligence du Procureur General du Roy. A fait & fait inhibitions & defences audit Archevêque d'Arles & autres qu'il appartiendra, de publier, afficher & mettre à exécution ledit Mandement, à peine de saisie de leur Temporel, & à toutes personnes d'en garder, vendre, debiter, ou autrement distribuer aucun Exemplaire : Leur enjoint de porter incessamment riere le Greffe de la Cour, ceux dont ils se trouveront saisis, sous peine de punition exemplaire. Ordonne en outre qu'à la diligence dudit Procureur General du Roy, il sera informé par Me. de Villeneuve, Conseiller du Roy, pour découvrir celuy ou ceux qui ont imprimé ledit Mandement, pour l'information prise, communiquée & rapportée, être ordonné ce que de raison. Ladite Chambre fait iteratives inhibitions & defences, || tant audit Archevêque qu'à toutes autres personnes, de mettre à exécution les Brefs, Bulles & Rescripts Apostoliques, sans qu'ils ayent préalablement été annexez par la Cour, sous les peines

C

de

de droit, avec pareilles inhibitions aux Greffiers des Insinuations Ecclesiastiques, de les insinuer, sans qu'il leur apparaisse de ladite annexe, & à tous Imprimeurs de les imprimer, sans faire mention d'icelle, à peine de mille livres d'amende. Ordonne qu'Extraits du présent Arrêt seront expediés au Procureur General du Roy, pour être envoyez à son substitut au Siege d'Arles, & autres Sénéchaussées du ressort de la Cour, pour y être lû, publié & registré &c.

En exécution du susd. Arrêt, le Mandement y mentionné a été laceré sur le Perron du Palais, par un Huissier de la Cour, en présence de nous Greffier Audiencier Civil en Icelle. 1

Signé Regibaud.

Voicy un autre Arrêt du même Parlement contre un Livre intitulé, *Mémoire touchant l'origine & l'Autorité du Parlement de France &c.*

Sur la requisition verbalement faite à la Chambre ordonnée durant les Vacations par le Procureur General du Roy en la Cour, M<sup>e</sup>. De Gueydan, Avocat General, portant la parole, a dit :

MESSIEURS.

Il vient de tomber entre nos mains un Ecrit si temeraire & si seditieux, que nous ne pouvons trop tôt vous le deserer, & requerir la fustige qu'il merite.

L'Au.

L'Auteur semble d'abord ne s'y proposer que de rehausser par des recherches Historiques l'éclat du Parlement de Paris. Tant de Titres concourent à établir l'ancienneté de cette Illustre Compagnie, que rien n'auroit été plus aisé que de remplir ce dessein. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte : La fin principale de cét Ouvrage n'est en effet que de ruiner toute subordination dans le Corps Politique, & d'ébranler, s'il étoit possible, la Monarchie jusques dans ses fondemens. Nous ne relevons point la temerité avec laquelle cét inconnu ne craint pas de déprimer les autres Parlements : Un objet plus important anime nôtre Zèle. L'Auteur a la hardiesse de supposer en France une Autorité aussi Ancienne que la Monarchie, & capable de borner la Puissance Royale, sans laquelle le Roy ne peut *ni faire des loix, ni déclarer la Guerre, ou conclure la Paix*, & avec le concours de laquelle seulement, il a la *Souveraineté & tous les droits de l'Empire.*

Il falloit bien s'attendre qu'un Auteur qui ménage si peu la Majesté du Trône, n'épargneroit pas les premières Personnes de l'Etat, que le Roy honore de sa confiance, & qui par la Sagesse de leurs Conseils y répondent si dignement. Mais sans nous arrêter davantage au détail des excès dont cet Ecrit audacieux est rempli, & que le Fanatisme seul peut inspirer, nous n'avons qu'à le mettre sous vos yeux pour

exciter toute vôtre indignation.

Dépositaires des Droits sacrés de l'Autorité Royale, vous userez sans doute de celle qu'il a plû à Sa Majesté de vous confier, pour condamner tant de principes detestables, & apprendre au Public que le Roy possède seul & en propre la Souveraineté ; Que les Tribunaux, quelques Anciens qu'ils soient, ne tiennent leur pouvoir que de luy ; qu'ils luy en sont comptables, & que le meilleur usage qu'ils puissent en faire, est de maintenir les Peuples dans la soumission & l'obéissance envers le Souverain, & de mettre leur Gloire à y demeurer eux mêmes. C'est dans cette vuë que nous avons pris les conclusions que nous laissons à ce sujet.

Et les Gens du Roy s'étant retirés : Vû le dit Libelle & lesdites conclusions : Ouï le Rapport de Me. Jean Hyacinte de Villeneuve, Baron d'Ansoüis, Seigneur de Bras, Estoublon & Bellegarde, Conseiller du Roy : tout considéré.

La Chambre a ordonné & ordonne que le Libelle intitulé *Mémoire touchant l'origine & l'Autorité du Parlement de France, appelé Judicium Francorum*, sera laceré & brulé par l'Executeur de la Haute Justice, comme attentatoire à la Souveraineté du Roy, & contraire aux Loix Fondamentales du Royaume ; a fait & fait inhibitions & défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres, de l'imprimer, Vendre, de-

debiter ou autrement distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement : Enjoint à tous ceux qui se trouveront saisis des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe de la Cour, pour y être supprimés, & qu'à la requête & diligence du Procureur General du Roy, il sera informé par Me. de Villeneuve, Conseiller du Roy, contre ceux qui auroient composé, imprimé, vendu, débité ou autrement distribué ledit Libelle. A la dite Chambre permis à cet effet audit Procureur General du Roy de se pourvoir par Monitoires & Censures Ecclesiastiques, aux formes de droit, pour ce fait à luy communiqué & rapporté, être ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre qu'Extraits du présent Arrêt seront expédiés au dit Procureur General du Roy, pour être envoyés à ses Substituts dans les Sièges & Sénéchaussées du Ressort de la Cour, dans lesquels il sera lû, publié & enregistré. Enjoint auxdits Substituts de certifier la Chambre de leurs diligences. Publié à la Barre du Parlement de Provence, tenant la Chambre des Vacations, Séant à Aix. &c.

En Execution du susdit Arrêt, le Libelle y mentionné a été laceré & jeté au feu par l'Exécuteur de la Haute Justice, en présence de nous Guillaume Roche, Greffier Audiencier de la Cour, assisté de deux Huissiers d'icelle.

Signé Roche.

La

La Cour ira à *Marti* le 8. de *Janvier* prochain, Mr. le Prince de Conti & Mr. le Cardinal de Polignac seront reçus Chevaliers du *St. Esprit* le jour de la *Chandeleur*.

Mr. l'Abbé de Gonthault, Doyen & Chanoine de Nôtre Dame, Abbé Commandataire de St. Pierre de Lugni & de St. Ambroïse de Bourges, est mort, regretté de tous ceux qui le connoissoient. Le Chap. de N. D. procéde le 29. de ce mois à l'Electiôn d'un nouveau Doyen.

Mr. le Duc de Coaslin, Evêque de Metz, Prélat d'un mérite distingué, est mort aussi en cette Ville universellement regretté. On verra dans nos Nouvelles Litteraires une Ode, qui fera connoître le Caractère genereux & charitable de cet Illustre Prélat. Son cordon bleu sera donné à Mr. l'Archevêque de Vienne, qui a achetté de Mr. le Cardinal de Fleuri, la Charge de Premier Aumônier du Roy pour la somme de 300. Mille Livres.

Les Grands Augustins de Paris, appellés de la Vallée de misère, élurent il y a quelques mois un Prieur avoué generalement pour homme de mérite. Tous ceux qui le connoissent, ont applaudi au choix que la Communauté en a fait. Mais le nouveau Prieur ayant parlé de réformer certaines pratiques illicites, qui s'étoient glissées de longue main dans ce Grand Monastère; Dès lors les Moines l'ont regardé comme

comme un Misantrope. Il a voulu se servir de son Autorité: On l'a traité comme un Persécuteur. Tout le Couvent s'est révolté, il a été insulté, maltraité & même dangereusement blessé. Ce Prieur a obtenu satisfaction d'une pareille conduite. Cinq des Mutins, ont été relegués en divers Monastères & le Roy a accordé une Lettre de Cachet pour faire renfermer à Bissêtre quatre autres de ces Moines, qui avoient seulement voulu le jeter au feu en guise de fagot; parce que le jour de St. Augustin, il voulut leur retrancher un Mets & une pleine tasse de vin, qu'on a coutume de donner à chaque Moine, par surabondance, les jours de grande Fête. Cela valoit bien la peine de faire griller un homme tout vif? Les Moines de l'Abbaye de N.\*\*\* ne furent pas à beaucoup près si violents que leurs Confrères: Ils ne se vengèrent de leur Abbé, qui leur avoit aussi rogné leur portion congrüe de vin, qu'après qu'il fut mort. Ils lui dressèrent un Magnifique Mausolée, mais ils le firent représenter avec des oreilles de Midas; & au bas du Buste, ils mirent en gros Caractères d'Or, *Propter abbreviationem Vini; creverunt, illi, auricula asini.*

METZ. Le Roy ayant accordé un Drapeau à la Compagnie des Gentils-hommes Cadets, qui sont en Garnison dans la Citadelle de cette Ville. Mr. l'Evêque Titulaire de Joppé

Joppé, a fait la cérémonie de benir ce Drapeau dans l'Eglise des Benedictins, où les Cadets se rendirent au nombre de 200. en habits uniformes, marchant en rang de quatre, les Officiers à leur tête & le premier Brigadier au Centre, portant le Drapeau dans un Ervy, Mr. l'Evêque célébra la Messe, après quoy Mr. Du Bouchet commandant de cette Compagnie présenta le Drapeau déployé, à ce Prelat, qui le benit avec les ceremonies ordinaires, & en le rendant au Commandant il lui dit. Le Roy ne pouvoit mieux vous marquer, Mr. le prix de Vos services qu'en vous confiant l'éducation de ces jeunes Gentils-hommes, dont le courage & la fidélité sont réservés à vos soins & à vos Exemples; mais n'oubliez pas de leur apprendre aussi, que pour servir un Prince Chrétien, il faut autant de pieté que de valeur.

AUXERRES. L'Eglise Paroissiale de St. Christophle de Colanges les Vineuses, petite Ville à 3. lieues d'icy, est tombée presque toute entière: Deux piliers voisins l'un de l'autre & qui soutenoient le plus grand poids de cét Edifice, étans venus à manquer, ont entraîné le Corps du Batiment; Elle avoit été construite au 14. Siècle à la Gotique, & c'étoit une des belles Eglises de ce Diocèse. On y avoit encore célébré la Messe, le jour même que ce malheur arriva. Cette pauvre Ville a été su-  
jette

jette cette année à un autre accident Extraordinaire, qui est l'excurſion des Loups, qui venoient juſques dans ſes Murs vers le commencement de l'Eté ; Ils ont devoré pluſieurs Enfans dans le voiſinage pendant quatre mois, & il a été néceſſaire que la Louvetterie du Roy, vint à Colanges au mois de May dernier & qu'elle y ait demeuré près de deux mois, pour faire ceſſer ce fleau.

## GRANDE BRETAGNE.

LONDRES. Leurs Majeſtés & la Famille Royale ſont depuis le 20. du mois dernier au Palais de Richemond, où Elles ont réſolu de ſéjourner une quinzaine de jours. Le Roy y travaille avec ſes Miniſtres à l'examen de pluſieurs affaires importantes, qui ſeront diſcutées dans la prochaine Séance du Parlement ; Celle de Dunckerque eſt de ce nombre. Le Comte de Deguenfeld Envoyé Extraordinaire de Pruſſe, eſt revenu icy continuer ſes fonctions, & il aura incéſſamment ſon Audience Publique de L. L. M. M. de même que Mr. Imberti, nouveau Réſident de la République de Veniſe. La Cour a reçu deux Exprès, l'un de Seville & l'autre de Paris, chargés dit on, de dépeches de grande importance.

Nos Miniſtres ont fait des repréſentations au Comte de Montijo, Ambaſſadeur d'Eſpagne,

touchant la suspension des Conférences commencées à Seville pour régler le dédomagement des pertes que les Marchands Anglois & Espagnols, ont fait pendant la dernière interruption du Commerce entre les Puissances. Mr. l'Ambassadeur a répondu par un mémoire, que l'unique cause de cette interruption devoit être attribuée à l'absence d'un des Commissaires Espagnols, qui a été chargé d'une Commission importante & que dès qu'elle seroit finie on recommenceroit ces Conférences pour tâcher de les amener à une prompte & heureuse conclusion. Il ajoute que l'objet de ses soins, & celuy de ses desirs, pendant son Ambassade, seront toujours d'entretenir & d'affermir de plus en plus la bonne intelligence, qui subsiste entre S. M. C. & le Roy de la Grande Bretagne.

La Comtesse de Montijo, son Epouse, qui ne fait d'autre Langue que l'Espagnole, veut apprendre la Françoisé & l'Angloise. Le Duc de Bedford qui étoit parti d'icy il y a environ deux mois pour se rendre à Lisbonne, dans la vuë de rétablir sa Santé, est mort à la Corogne, Ville de Gallice, le 23. du mois dernier, dans la 25. année de son âge. Le Lord Jean Russel son Frère, succède à ses Titres & à ses Biens, qui sont très considérables.

Les Envoyés d'Alger doivent partir à bord d'un Vaisseau de Guerre pour retourner chez eux, le Roy ayant Signé leurs Dépêches.

Mr.

Mr. Reed Consul à Tripoly, s'embarque avec eux. Le Vaisseau le Rye doit transporter au premier jour le Vicomte de Hovve dans son Gouvernement de la Barbade, il ne manque plus à ses instructions que la formalité d'être approuvées par un Comité du Conseil.

Le Lord Harington Secrétaire d'Etat a donné un grand repas à l'Ambassadeur d'Espagne & à plusieurs personnes de distinction dans sa Maison de Petersham. Le Roy a dit on, envoyé ordre à Mr. Charles Fielding qui est à Turin, de représenter S. M. comme Parrain au Batême du Fils nouveau né du Comte d'Essex son Ambassadeur en cette Cour là. Le Sieur Guillaume Rayner Imprimeur a été jugé à la Cour du Banc du Roy à Westminster pour avoir publié l'année dernière un Libelle Scandaleux intitulé: *Le Jeu de Robin ou la chance de sept*, Satire injurieuse contre le Chevalier Robert Walpole: Après une Audience qui dura quatre heures, il fut trouvé Coupable; Mais la Sentence ne luy sera prononcée que le dernier jour du terme. Les Sieurs Robert Walker & Jean Dormer, ont été arrêtés par deux Messagers d'Etat pour avoir publié un Volume du Journal du Royal Oak, qui contient des réflexions scandaleuses contre le Gouvernement. Le premier ayant été examiné devant Mr. de la Faye, sous Secrétaire d'Etat, a été élargi sous Caution.

Mr. Earbury Ministre non jurant, soupçonné d'être Auteur de ce Journal & qui étoit sous la garde d'un Messager d'Etat, a aussi été élargi après avoir donné Caution de 400. L. St. pour comparoître devant la Cour du Banc du Roy. On a porté accusation devant cette Cour contre deux personnes qui ont incité plusieurs Soldats du troisième Régiment des Gardes à prendre parti dans le service d'une Puissance Etrangère.

ACTIONS. Banque. 147. & 7. huitième. Indes. 154. Sud. 104. & 3. huitième. Annuités 109. & demy.

## PAYS BAS.

LA HAYE. Les Etats d'Hollande & de Westfrise continuent leurs Scéances. Mr. Masch Envoyé Extraordinaire du Roy de Prusse, a été en conférence avec les Seigneurs Députés de L L. H H. P P. & Mr. Dayrolles Ministre du Roy de la G. B. a conféré aussi avec quelques Seigneurs de la Regence.

AMSTERDAM. Les Marchands Etrangers, qui ont intérêt à détruire & à dénigrer le Commerce de la Hollande grossissent extrêmement la facheuse situation où les Diques se trouvent par les insectes qui en rongent le bois, comme les Nouvelles l'ont annoncé au Public. C'est avec raison que l'on regarde cét événement

ment comme un fleau du Ciel & qu'on le prie de vouloir le détourner. Cependant c'est mal à propos que l'on fait croire chez l'Etranger que tout le Pays est dans un danger éminent, & que l'on risque de commercer avec nous. Humainement parlant on n'a rien à craindre, les vers rongeroient long - tems avant qu'ils pussent épuiser nos Trésors, il ne faut que du bois neuf pour remplacer le bois pourri & l'on a déjà trouvé les moyens d'y remédier sûrement. Tout ce qu'on peut apprehender, c'est que si l'insecte se multiplie & continue ses dégats, l'entretien des Dignes deviendra plus onereux à l'Erat, sans prejudicier pourtant au Commerce. La crainte du danger n'a fait sortir de ces Provinces aucun Habitant, ni aucun Négotiant Etranger, ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si le Pays étoit en peril ; Graces à Dieu, disent - ils, nous dormons encore tranquillement à l'ombre de nos Dignes, qui sont toujours bien entretenues & bien gardées, & qui quoy que sujettes à être quelques fois rompuës par les tempêtes, sont néanmoins construites de manière que lors que l'eau de la Mer entre par un coté, on la fait écouler par un autre. Lors donc que l'Erat ordonne des Prières Publiques, à cette occasion, cela prouve que ceux qui le Gouvernement, joignent la pieté à la prudence ; mais on ne peut raisonnablement conclure que tout va perir ; Il y a d'au-  
tant

tant moins lieu de le présumer, que l'on vient de trouver le secret de faire mourir ces insectes, & nous espérons avec l'aide du Seigneur, d'en être bien-tôt entièrement delivrés.

**UTRECHT.** Les Directeurs de la Compagnie Provinciale d'Utrecht arrêterent le 24. du passé le plan d'une Lotterie du Capital de 795500. fl. divisée en 4. Classes, & consistant en 22000. BILLETS, de 40. Florins chacun, qui se payeront 5. fl. à la 1. Classe. 8. fl. à la 2. 12. fl. à la 3. & 15. fl. à la 4. Il y a 13546. prix. Le plus haut prix de la 1. Classe est de 10000. fl. Celuy de la 2. 15000. fl. Celuy de la 3. 20000. fl. & celuy de la 4. 40000. fl. La 1. Classe se tirera le 2. Mars 1733. & les autres Classes de 5. en 5. Semaines. On trouvera des BILLETS de cette Lotterie à Genève chez le Sr. Alexandre De Massé.

**BRUXELLES.** La Bourgeoisie à donné son Consentement aux subsides ordinaires, pour l'année prochaine. On attend de Vienne le Comte de Harrach premier Ministre de l'Archiduchesse Gouvernante. On apprend d'Ostende que deux Vaisseaux, l'un Anglois & l'autre Hollandois, y avoient échoué le 27. du passé, sur un Banc de sable, à l'entrée du Port, mais que l'Equipage avoit eû le bonheur de se sauver. Le Major General de Cromstrom à passé par cette Ville venant de sa terre, située dans la Mairie de Boisleduc, & s'est rendu à son Gouvernement de Furnes.

L'Abbé

L'Abbé de la célèbre Abbaye des Benedictins d'Enhamme, près d'Oudenarde, est venu en plainte en cette Ville contre les Moines de son Abbaye, qui sont tous choisis des premieres Familles des Pays Bas ; Il a demandé main forte contre leurs dérèglemens, auxquels il n'a pu rémedier par toute l'Autorité que luy donne la Houlette Pastorale.

## ESPAGNE.

SEVILLE. Le Roy a été indisposé d'une fluxion, qui lui est tombée sur les yeux & qui a été suivie de quelques accès de fièvre ; notwithstanding cette incommodité, le Comte de Rottembourg, Ambassadeur de France, a eû audience de S. M. Ce qui fait présumer qu'il y a des affaires bien pressantes sur le tapis. Les Ministres Etrangers sont fort attentifs à observer les démarches de cèt Ambassadeur du Roy T. C. & cherchent à attraper le fil de ses Négociations.

La Reine a été aussi incomodée d'un Rhumatisme, accompagné d'une fluxion sur la poitrine. Il est survenu quelque sujet de mécontentement entre cette Cour & celle de Sardaigne ; L'Ambassadeur de cette dernière, a reçu ses Lettres de rapel & il a déjà demandé les passeports nécessaires pour son départ. Le Chevalier de la Borée, Secrétaire d'Ambassade sera char.

chargé de ménager les intérêts de S A. R. sans prendre de Caractère public. Le Corrégidor de cette Ville a fait mettre par ordre de la Cour deux rangées de lanternes dans toutes les ruës & places Publiques, ce que les Habitants voyent avec beaucoup de plaisir, l'ayant sollicité dès long-tems.

On apprend de Tétuan que le Renégat Ripperda, se trouvant un peu moins incomodé qu'à l'ordinaire, des douleurs de la goutte, étoit allé à Méquinez concerter avec Mulcy Abdalla Roy de Maroc, sur ce qu'il y a à faire à l'occasion de leur entreprise contre Ceuta.

Le Marquis de Santa Cruz Gouverneur des Conquêtes d'Afrique, a dépêché un Officier à L. M. Cath. pour les informer, que les Maures au nombre de 40000. hommes avoient investi Oran & assiégué Mazalquivir, mais qu'ayant envoyé un renfort de troupes & des provisions au Château de Ste. Croix, le plus éloigné des Forts; Ces Barbares en grand nombre, tombèrent sur les Espagnols, pendant qu'ils entroient dans la place; Ce qui engagea ceux ci dans une Action très vive & très meurtrière, y ayant eû plus de 1500. Maures tués, & de la part des Troupes du Roy environ 500. morts ou blessés. Après cette défaite les Ennemis arborèrent leur Drapeau blanc & demandèrent une Suspension d'armes pour 3. jours, afin d'avoir le tems d'enterrer leurs morts. Le même Officier a rapporté

té que les Barbares ayant voulu faire sauter deux Mines, elles furent reconnues à tems par les Ingenieurs, qui les éventerent, au grand préjudice des Maures, dont on fit encore un terrible carnage. Cet Officier a ajouté, qu'il paroissoit visiblement qu'ils avoient à leur tête des Ingenieurs, des Officiers & même des Canoniers Européens, qui les dirigeoient dans toutes leurs attaques & autres mouvements militaires. La Cour pour seconder ce brave Gouverneur, a envoyé un Convoi considerable pour renforcer ses Garnisons.

On a appris du depuis que 9. Vaisseaux Algériens avoient tenté d'entrer dans le port d'Oran. Sur cette nouvelle la Cour a dépêché un Exprès au Comte d'Elbenne, Commandant du Grand Convoi, pour faire voile avec ses 4. Vaisseaux qui seront joints par 4. autres Vaisseaux Espagnols, deux de Malthe, & par plusieurs Brigantins armés en Guerre.

Ce Grand Convoi est, dit on, entré heureusement dans le Port d'Oran, sans qu'il ait été insulté par l'Escadre des Algériens, qui a pris le large à la vue de celle des Espagnols. Cependant les nouvelles les plus fraîches, sont tout a fait facheuses, y ayant eu deux actions les 21. & 22. du passé qui ont fort affoibli la Garnison, le Marquis de Santa Cruz même, étant du nombre des morts. On publie que la Ville d'Oran s'est renduë & que le reste de la Garnison a été fait Esclave.

La Cour ne séjournera pas long tems à Seville, après le rétablissement de L. M. Mais on ne fait point encore, quel lieu, Elle a choisi pour y fixer la Résidence.

## PORTUGAL.

**LISBONNE.** Les nouvelles ont publié, que la charge de Grand Inquisiteur du Royaume, étant venue à vaquer ; S. M. P. avoit écrit au Pape pour prier S. S. de vouloir lui en envoyer les provisions en blanc, ayant en vuë un sujet qui s'acquitteroit dignement des fonctions de cët important Emploi : Le Pape n'a pas balancé à donner cette satisfaction à S. M. qui s'est choisie Elle même pour Grand Inquisiteur ; & en cette nouvelle qualité, Elle s'est fait apporter les Titres, les Régistres, les Coffres forts & les Procédures de ce redoutable Tribunal. On a mis en lieu de sûreté tout ce qui étoit de quelque utilité ; Mais pour les Sacs de procès, on les a tous fait brûler, en place des pauvres malheureux, contre qui ils étoient intentés. Une action si ferme, si judicieuse si équitable, seroit digne d'un aussi Grand Prince ; mais nous n'osons la donner pour bien certaine, sur tout ayant vü que quelques Nouvelistes, attribuent une pareille action au Grand Duc de Toscane, avec les mêmes circonstances. Une chose est vraie, c'est que depuis l'année

l'année 1725. l'Inquisition ne jouit plus dans les États de S. M. Portug. du pouvoir Arbitraire qu'Elle y exerçoit auparavant.

## ITALIE.

ROME. Un Détachement composé d'une cinquantaine de Capucins de la Province de Calabre sont venus processionnellement réclamer l'Autorité du Pape , contre leur Provincial , qui prétendoit de gré ou de force les rappeler à la première regularité de St. François leur Seraphique Patriarche ; ou du moins les obliger à observer exactement tout ce que le Concile de Trente avoit réglé touchant les Mendians. Le St. Père reçut cette *Troupe Venerable* avec beaucoup d'humanité , & il écouta tranquillement toutes les raisons que ces Reverends voulurent alléguer. En suite S. S. leur dit , qu'il sembloit que ce n'étoit pas trop exiger d'eux , que de les soumettre aux Décisions du Concile de Trente.

Mais le Père Gardien , qui passe dans l'Ordre pour un *puits de Science* , & pour une *Source féconde de l'Esprit le plus fin* , répondit en qualité de Chef de la Bande. *A Dieu ne plaise , Très - Saint Père ! à Dieu ne plaise , que nous prétendions nous soustraire à une Autorité légitime ; mais V. S. fait bien que nous ne sommes soumis qu'à Elle , sans reconnoître en*

aucune façon la Jurisdiction des Evêques ; Or le Concile de Trente n'a été fait que par des Evêques ; Donc il ne nous regarde point. De plus ces Evêques n'étoient que trente. Et qu'est ce que trente Evêques pour faire la Loy à tout l'Ordre Seraphique. Mais quand tous les Evêques du monde auroient fait ce Concile, ne sommes nous pas toujours en droit d'en rappeler à V. S. qui est élevée de cens piques au-dessus de toutes les Puissances de la Terre ? Ce discours prononcé avec toute l'emphase dont un Capucin est capable, excita de si grands mouvements dans la rate de tous les Prélats assistants, & peut être aussi dans celle du Pontife, qu'ils eurent beaucoup de peine à les reprimer : D'un autre côté les Capucins ravis d'admiration se disoient tout bas l'un à l'autre : Il n'a pourtant été que 8. jours à composer cette Harangue. Quel prodige d'Eloquence ! Enfin le Saint Père parut se rendre à des raisons si puissantes ; Il leur dit qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner en toute seureté ; Qu'il donneroit des ordres si précis, qu'on ne les inquiéteroit pas d'avantage : Ainsi se sont affranchis les Capucins Calabrois de la Reformé.

Le Pape a publié une Bulle, pour reprimer les abus qui s'étoient glissés dans les Conclaves, depuis quelques siècles. Cette Constitution ordonne entre autre le rétablissement de l'étroite cloture que les Cardinaux observoient il

y a quelques siècles , après qu'ils s'étoient renfermés une fois dans le Conclave , jusqu'à ce qu'ils eussent créé un nouveau Pontife. Clement XII. défend en consequence aux Cardinaux , lors qu'ils seront assemblez pour ce GRAND OEUVRE , de se parler par les fenêtres , de se doner la notte des Scrutins , de cabaler &c. *Abus qui ne sont que trop reels* , dit S. S. & dont Elle est convaincuë par sa propre experience. Cette Bulle modère aussi les fraix excessifs , les Emoluments des Prélats & de tous ceux que l'on nomme Camerali : Elle amplifie la Jurisdiction du Gouverneur de Rome , luy donnant le pouvoir d'en faire les fonctions , jusques dans le Vatican , pendant la Vacance du Siege : Ainsi Leurs Eminences sont déchuës du droit d'élire un Gouverneur du Conclave. Les Cardinaux auront cependant la liberté de faire le choix des Charpentiers , Maçons & autres Artisans nécessaires dans ces occasions : Il ne pourra y avoir que dix Officiers servans &c. La plupart des Reglemens renfermés dans cette nouvelle Constitution , paroîtront de pures bagatelles à ceux qui ne sont pas au fait des *Conclaves* ou qui ne connoissent pas suffisamment le Caractère de la Nation *Italienne*. Il n'y en a point de plus ingénieuse , ni qui trouve mieux les moyens de se satisfaire. Un *Italien* a-t-il une intrigue de cœur , c'est un *Protee* qui prend toutes les figures imaginables ; Si la porte de

fa

sa Maitresse luy est interdite , il escalade les fenêtres ; Si les grilles de fer luy deffendent le passage , on le verra s'introduire par la cheminée , comme le plus hardi Ramoneur ; Mais si cette Nation met tout en œuvre pour se satisfaire de ce côté là , que ne peut Elle pas faire , lors qu'il s'agit de briguer un *Empire* , qui ne connoit aucunes bornes sur la terre. Cest à cette occasion qu'on pourroit parodier une des meilleures Reflexions de *La Bruyere*. Pour un Bourgeois de Rome , un Maçon est un Maçon , un Decroteur est un Decroteur ; Pour un Cardinal dans le *Conclave* , un Maçon est un Négociateur , un Decroteur est un Mercure.

SA PRETENDANCE est toujours à Albano , où Elle a tenu table ouverte pendant quinze jours. Elle attend le Duc d'Ormond , qui doit se rendre bientôt d'Espagne en cette Ville , où on luy a meublé un Palais ; Ce Duc est chargé d'une infinité de projets , pour l'exécution desquels , il ne manque plus que de l'Argent , des Vaisseaux & des Troupes.

L'affaire du Cardinal Coscia est finie. S. E. exécute à petit bruit les Penitences qui luy ont été infligées pour satisfaire au *forum Conscientia* ; & qui consistent à reciter *lui-même* quelques Rosaires , outre son Breviaire , qu'il est obligé de dire aussi *lui-même* pendant quelques semaines , Après lesquelles il pourra se  
re-

reposer de ce fatigant *Pensum*, sur les Chapelains, selon la louable coutume de plusieurs Prélats. Ce Cardinal a été taxé encore par son Confesseur, à quelques Aumônes, à visiter des Eglises, à se tenir pendant quelques minutes à genoux. Tout cela n'est-il pas bien penible, pour un Beneficier du premier ordre ! Et n'y a-t'il pas dequoy obtenir Indulgence pleniere de toutes ses fautes? L'humilité & la mortification de cette Eminence, depuis sa paix, n'ont pas duré long-tems, On le voit dans une Berline à quatré chevaux, traverser pompeusement les principales ruës de Rome, sous pretexte d'aller visiter les Eglises de St. Jean de Latran, & de St. Jean de Jerusalem.

Le Pape a été vivement touché de la mort du Roy Victor Amedée.

On a eû des avis certains que les Turcs avoient dessein d'attaquer l'Isle de Malthe.

GENES. L'affaire qui concerne la liberté des quatre Chefs des Rebelles de Corse, a donné lieu à la Republique de faire publier des Ecrits pour justifier les oppositions à leur élargissement. Elle les fonde sur diverses interprétations du droit General des Souverains sur leurs Peuples. D'habiles Jurisconsultes ont exercé leur plume sur cette matière, & il y a eû à cette occasion des écrits sur cette maxime *Hæreticis & Rebellibus non est servanda fides.* La foy ne doit être gardée-ni aux Herisiques ni  
aux



*aux Rebelles.* Cette pernicieuse maxime a été aussi soutenuë dans des Théses Publiques , & de pareils Ecrits ont été répandus par toute l'Italie.

TURIN. Le Corps du feu Roy Victor Amédée qui mourut le 31. Octobre dernier , a été exposé depuis le 1. au 4. Novembre sur un lit de Parade dans la grande Salle du Château de Montcallier revêtu de l'habit de l'ordre de l'Annonciade & avec les ornements de la Royauté. Le 5. au matin on le transporta à l'Eglise de Supergue , située à 3. lieues de cette Ville & où est la Sepulture ordinaire des Ducs de Savoye. Le Convoi passa près des Remparts. On fit une décharge Generale des Canons de la Ville & de ceux de la Citadelle. Le Deuil étoit mené par le Grand Chambellan de la maison du Roy , il étoit suivi du Grand Ecuyer, du Capitaine des Gardes à cheval, avec un Lieutenant & 70. Cavaliers, outre les Officiers & les Domestiques de la Maison du feu Prince. Depuis sa mort , le Roy & la Reine se sont retirés au Château de la Venerie. L. L. M M. y ont reçu les compliments ordinaires de Condolence. On célébra dans l'Eglise Métropolitaine de cette Capitale un service Solenniel pour le repos de l'Ame du feu Roy . Toute la Cour y assista. L'Eglise étoit superbement ornée. On fit pendant le Service plusieurs décharges de quatre - vingt pièces de Canon & quan-

quantité de Salves de la mousquetterie. Ce Prince étoit né le 14. May 1666. Il avoit épousé en 1684. Anne Marie d'Orleans Fille de Philippe de France, Frère unique de Louis XIV. de laquelle il a eû Charles Emanuel Victor, présentement Roy de Sardaigne, né le 27. Avril 1701. Marie Adelaïde, née le 6. Novemb. 1685. mariée à Louis, Dauphin de France, Père de Louis XV. Marie Louise Gabrielle, née le 17. Septemb. 1688 mariée à Philippe V. Roy d'Esp. & morte en 1714. Le Roy Victor avoit été Couronné Roy de Sicile à Palerme le 24. Novemb. 1713. en vertu de la Cession faite par Philippe V. dans le Traité d'Utrecht. Mais par celuy de la quadruple Alliance signé à Londres au mois d'Août 1718. le Royaume de Sicile fut échangé avec l'Empereur contre celuy de Sardaigne, dont il prit alors le Titre. Après un Regne de 55. Ans, pendant lequel, il s'est acquis la réputation d'un Grand Prince & d'un habile Politique ; Il fit le 3. Septemb. 1730. Abdication de tous ses États en faveur du Prince de Piémont, aujourd'huy Régnant.

Le Comte Tarini sujet du Roy de Sardaigne, contre le respect dû à son Souverain & animé de trop de zèle pour la Cour de Rome, a osé arracher les Edits Royaux que S. M. avoit fait afficher dans les Fiefs du St. Siege en Piémont : Mais pour prix de ce zèle indiscret il a été mis entre quatre murailles.

**NAPLES.** Les tremblemens de terre arrivés dans cette Ville & aux environs, ont été si violents qu'un très grand nombre de personnes se trouvent malheureusement ensevelies sous les ruines des maisons & des édifices renversés. Le mois prochain on en donnera quelques particularités intéressantes.

## TURQUIE.

**CONSTANTINOPLE.** La Porte est extrêmement irritée contre les Chevaliers de Malthe & on prétend qu'elle a résolu d'attaquer leur Ile.

La Guerre entre les Turcs & les Persans semble se rallentir, quoy que nôtre Cour fasse défiler des Troupes vers l'Helléspont, où il a déjà passé plus de 60. mille hommes allant en Perse; on dit qu'il y a une Negociation sur le tapis entre la Porte & la Perse, pour terminer les différens survenus depuis la dernière Paix.

La Peste a fait en cette Ville un fort grand ravage, y ayant emporté plus de 40. mille personnes, dans lesquelles sont compris 4. mille Esclaves Chrétiens, dont on se servoit pour nettoyer les maisons infectées. On commence à ne plus ressentir les terribles effets de ce fleau.

## SUISSE.

**SOLEURE.** Le Renouveau de l'Alliance perpetuelle entre la France & le Louable Corps Helvetique , n'avance pas beaucoup : On dit que ce sont les difficultés que l'un des Cantons apporte , qui retardent un ouvrage si desiré.

**PORENTROY.** On a repandu dans cét Eveché des bruits défavantageux au Comte de Reichenstein & l'on a insinué qu'il étoit remercié : Tout cela sans doute dans la Vuë de faire croire que les Voyes de representation à la Cour Imperiale , étoient interdites à nos Peuples , mais bien loin que cela soit fondé , ce Ministre est sur le point de revenir en Suisse , chargé de nouvelles instructions & de pouvoirs fort amples , pour y continuer ses fonctions ; l'Empereur a fait un accueil très gracieux à ce Seigneur , & le Prince Eugène qui le protège hautement , luy a donné des marques d'une estime particulière.

S. A. Illustrissime & Reverendissime a demandé aux sept Cantons Catholiques , d'envoyer des Députés Commissaires dans sa Principauté , pour tacher de déterminer les Etats du Pays & ses sujets à un accommodement amiable ; Ces Députés doivent s'y rendre incessamment. La maladie de Mons. le Comte de Metich , Vice Président au Conseil Antique , a

voit fort intrigué nôtre Cour , qui a beaucoup de confiance en luy.

On croit que le Comte de Reichenstein, a ordre de se joindre au Comte de Walckenstein, autre Ministre de l'Empereur en Suisse, pour presser le Renouveau du Capitulat de Milan, qui subsiste depuis près de 12. ans, entre S. M. Imp. & les Grisons, & qui a pour objet le Commerce entre les Liges & le Milanois, le passage des Troupes Imp. sans payer de Contribution, celui des Marchandises étrangères & la Traite des Bestiaux. Ce Traité sera Signé à Milan, où l'on a préparé les appartemens pour les Députés des Liges.

COIRE. Les Deputés Envoyés dans la Val-teline par l'Assemblée des Grisons, agissent avec severité contre tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir eû part à l'assassinat du Podestat Salis, commis par le Prêtre Merito. L'Evêque de Côme a dégradé ce miserable Ecclésiastique & l'a déclaré proscrit à perpetuité. L'Infortuné Pere de ce malheureux avoit déposé chez les R. P. Capucins de Tirano des bijoux, de l'Argent & autres effets pour les metre à couvert de la confiscation; les Députés en ayant été informés se rendirent à ce Couvent, où les Religieux nièrent d'abord d'avoir la moindre chose appartenant à Merito, mais un des Députés Cat. Rom. ne put se contenir sur une pareille négation, & son Zéle s'étant enflamé il prit le

Venerable Gardien par la barbe, en luy disant: J'avois crû que vous autres Gens d'Eglise, ne mentiez jamais ! Je vois que je me suis trompé & que nous ne tirerons la verité de vous que par la force. Les Capucins ayant été interrogés chacun séparément, donnèrent gloire à la vérité.

**SCHAFFOUSE.** On continuë dans les Cantons Cath. Rom. des levées de Soldats pour le Service de la Couronne d'Espagne. Don Felix Cornecco Envoyé Extraordinaire du Roy Cath. a reçu ordre de joindre ses Soins à ceux de S. E. Monsieur le Marquis de Bonacq Ambassadeur de France, pour faciliter le Renouvellement de l'Alliance entre le Roy T. C. & le Louable Corps Helvetique. Les Cantons Evangeliques, ont tenu au commencement de ce mois une nouvelle Conference sur cette affaire.

**ZUG.** Les Brouilleries de ce Canton continuent toujours, & le Magistrat a encore exilé divers Partisans François.

**ZURICH.** Le 15. de ce mois à trois heures & demi du matin, le feu prit à l'Hopital de cette Ville, avec tant de violence, qu'en très peu de tems il fut entièrement réduit en cendres. C'étoit une chose digne de compassion d'entendre les cris perçants des pauvres malheureux exposés à un peril si éminent, spécialement ceux qui ont peri dans les flames, du  
non.

nombre desquels se sont trouvés tous ceux qui étoient au second étage: Voyans approcher cet Element terrible, ils imploroient l'assistance & le secours des Spectateurs de cette tragique Scène; & jetoient des cris capables démouvoir la pitié des ames les plus dures. Mais il fut impossible de leur donner aucune assistance. Partie de ceux qui étoient au premier étage se sont jettés par les fenêtres, pour se dérober à une mort aussi rigoureuse, mais quelques uns ont été tués en tombant & plusieurs blessés. 22. personnes sont restées dans les flammes, 12. sont mortes de leur chute & 18. blessées ou malades.





# NOUVELLES LITTERAIRES.

*Exposition Anatomique de la Structure du Corps humain, par Jaques Benigne Winslow, de l'Academie Royale des sciences, Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Ancien Professeur en Anatomie & en Chirurgie &c., & de la Societé Royale de Berlin. A Paris chez Guillaume des Prés 1732. in 4. pag. 739.*

Mr. Winslowv comme un Anatomiste des plus habiles, s'est renfermé dans les bornes de son sujet, qui consistent dans l'exposition simple de la Structure du Corps humain, telle qu'il l'a trouvée par les fréquentes & diverses dissections qu'il a faites, s'en tenant à la mécanique & s'occupant très peu des causes finales. La methode & l'ouvrage de cét Auteur sont si estimés, qu'on le reimprime à Amsterdam aux dépens de la Compag.

*Histoire secrète des Femmes Galantes de d'Antiquité, impression de Rouën, qui se vend à Paris chez Etienne Ganeau Rue St. Jaques 1732. six vol. in 12.*

Le dessein de l'Auteur, est de donner une Histoire abrégée des Empires les plus florissans, de leurs Loix & de leurs révolutions.

Pour aller à son but il se sert des aventures des femmes Illustres de chaque Siècle, qui ont souvent donné le branle aux grands évènements. Il prétend s'être servi du témoignage des Historiens & d'avoir rejeté les fictions des Poètes.

*Le Triomphe de la Catholicité, ou Réponse d'un Protestant nouvellement converti aux difficultés que lui propose sa Sœur, sur la Religion P. R. avec une dissertation sur la dispute que St. Paul eût avec Cephass, par Mr. l'Abbé D \*\*\* A Paris rue de la Harpe au bon Pasteur 1732. in 12. pag. 250.*

Cet ouvrage consiste en quatre Lettres d'un Protestant, que l'on dit avoir embrassé la Religion Romaine, écrites de Paris, à une Sœur Protestante, qui est en Hollande. Son principal fondement est que J. C. a édifié son Eglise sur Pierre, & que les portes de l'Enfer ne doivent point prevaloir contr'Elle. Lors qu'un fondement

n'est pas bien posé , ou qu'il est mal appliqué , tout l'Edifice tombe. Les raisonnements spirituels de l'Auteur sont denüés de Principes solides , & par conséquent tombent d'eux mêmes , J. Ch. ayant parlé de son Eglise en general , & M. l'Abbé D\*\*\* ayant appliqué ce passage à l'Eglise Rom. qui n'est qu'une Eglise particulière. Déffaut assez ordinaire à de certains Controversistes.

*Hiacinte ou le Marquis de Celtafiror-go ; Nouvelle Espagnole. A Paris chez Bienvenu. 1732. 2. Vol.*

Ce Petit Livre , est rempli d'événements singuliers , curieux & remarquables.

*Remarques Historiques & Critiques sur l'Histoire de Charles XII. Roy de Suède , de Mr. De Voltaire. Par Mr. de la Mottraye. A Paris chez Michel Etienne David in 8.*

Quoy que Charles XII. ne soit mort que depuis une quinzaine d'années ; Il a eu deux Historiens de reputation qui ont écrit son Histoire. Le premier est Mr. de Limiers , Auteur de l'Histoire de Louis XIV. Le second est le fameux Mr. de Voltaire , qui s'est attaché à choisir les Evénements les plus brillants de la Vie de ce Prince. Mr. De la Mottraye a

crû devoir donner les Remarques , pour servir de Supplément à ce dernier Historien.

*Recueil des Principales Décisions sur les matières Bénéficiales , par Mr. R. De Rapière , Avocat en Parlement. A Paris chez Nicolas Pierre Armand. in 12. 2. Vol.*

Ces décisions sont extraites des Canons des Conciles & des plus célèbres Auteurs ; Elles sont conformes aux Edits & aux Déclarations de S. M. T. C. de même qu'à la Jurisprudence des Parlements du Royaume & du Grand Conseil.

*Histoire Critique des pratiques Superstitieuses , qui ont séduit les Peuples & embarrassé les sçavants , avec la Méthode & les principes , pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Par le Rev. P. Pierre le Brun , Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez la Veuve de Laulne , rue St. Jaques. 3. Vol. in 12.*

Ce Père travaille dans cet ouvrage à détruire les préjugés superstitieux , & il n'épargne pas diverses dévotions établies sur de pareils principes. Son livre a été si goûté que c'est icy la seconde Edition de Paris & qu'on en fait

fait actuellement une à Amsterdam, dans laquelle on verra la Vie de l'Auteur.

*Traité du sublime à Mr. Despreaux, où l'on fait voir ce que c'est que le sublime, & les différentes espèces; quel en doit être le Stile, s'il y a un art du sublime, & les raisons pourquoy il est si rare. Par Mr. Silvain Avocat en Parlement. à Paris chez P. Prault, quay de Gevres, 1732. 2. Vol. in 12. de 530. pages.*

L'Auteur définit le sublime de cette manière. Le sublime est un Discours d'un tour extraordinaire, qui, par les plus Nobles images, & par les plus grands Sentiments, dont il fait sentir toute la noblesse par ce tour même d'expression, élève l'ame au dessus de ses idées ordinaires de grandeur, & qui la portant tout à coup avec admiration, à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature, la ravit & lui donne une haute idée d'elle même.

Cette définition, toute belle qu'elle est; n'a pas été approuvée de plusieurs sçavans, qui ont dit que c'étoit plutôt une description, qu'une définition.

Les traits Critiques que Mr. Silvain porte à Longin, luy ont attiré nombre d'adversaires,

qui soutiennent que cét Avocat dans sa définition , auroit mieux fait de dire que cét extraordinaire & ce merveilleux qui frappe dans le discours , constitue le sublime , que d'avancer que le sublime est un discours &c. parce que par là , il confond le discours sublime , avec le sublime même.

Au reste , rien n'est plus beau , que ce qu'il dit sur les différentes espèces du sublime , savoir le sublime des Images , le sublime des Sentimens & le sublime des mœurs.

*Le Parnasse François , dedié au Roy , par Mr. Titon Du Tillet , Commissaire Provincial des Guerres &c. A Paris chez Coignard , in folio , avec des Estampes en tailles douces.*

Cét Ouvrage contient , non seulement la Description du Parnasse François ; Mais encore une Histoire generale de la Poësie & de la Musique Françoisé. *Les Curieux y trouveront de quoy se satisfaire.*

*Histoire de Dannemarck , avant & depuis l'établissement de la Monarchie. Par Mr. J. B. Des Roches , Avocat General au Bureau des Finances de la Rochelle , à Paris rue St. Jaques , chez les frères Barbou. 1732. in 12. 9. Vol.*

Cette

Cette Edition a été revue & corrigée sur l'Edition d'Hollande, & l'Histoire a été continuée jusques à la presente année.

*Observations de Medecine sur la Maladie appelée Convulsion. Par un Medecin de la Faculté. A Paris rue St. Jaques chez Lambert 1732.*

La Convulsion est une maladie dont les Symptomes ont été, s'il faut ainsi dire, inconnus aux Medecins; ainsi l'Auteur de cét Ouvrage a rendu un Service considerable au Public, en luy faisant part de ses observations, qui sont contenues dans une Brochure de 24. pages. Nous ne porterons pas nôtre jugement sur ce Livre, afin d'engager les Connoisseurs à le lire avec une attention particuliere.

*La Duchesse de Capouë. Nouvelle Italienne, à Paris chez P. Prault, 1732. in 12.*

C'est un petit Roman bien écrit.

*Les Aventures de Mr. Roberts Chevalier, dit De Beauchêne, Capitaine des Flibustiers dans la nouvelle France. Rédigées par Mr. Le Sage à Paris chez Estienne Ganneau. 1732. 2. Vol. in 12.*

La beauté du Stile de l'Auteur, est si connue, que nous sommes persuadés que le Public recevra ce Livre avec le même plaisir qu'il a reçu tous les autres Ouvrages.

*Les songes de Clidamis contenant le Voyage*

*ge de Cithère. Par Mr. l'Affichard. A Paris chez Antoine & Louis de Heuqueville. 1732. Brochure in 12. de 59. pages, sans l'Épître.*

On trouve dans ce Recueil , mêlé de Prose & de Vers , des Chançons , Cantatilles , Épitalames , Rondeaux , Odes , Fables , Idiles , Lettres & même une Cantate & une Ode en prose. La Preface est terminée par ces quatre Vers

Paroissez mon Oeuvre première ;  
Et si vous ennuyez Paris ,  
Allez , volez chez la Beurriere ,  
Avec Mille autres froids Ecrits.

*Celenie. Histoire Allégorique. Par Madame L. \*\*\* A Paris chez Prault. 1732. in 12.*

C'est un petit Roman ingénieux , légèrement & naturellement écrit.

Les Nouvelles Ecclésiastiques continuent à s'imprimer & débiter sous le manteau , nonobstant toutes les précautions de Mr. le Lieutenant de Police de Paris. Mais il est impossible d'en découvrir les Auteurs. La Société des Jésuites , dit on , est déterminée à entrer en Lice contr'Eux. La Guerre de ces fameux Adversaires sera des plus curieuses. Il paroît un nouveau Champion sur la Scène , qui porte l'Enseigne de Loyola ; C'est un Officier accoutumé à se servir de la plume & de l'Épée , & on assure que ses premières lettres font déjà gémir plus d'une presse ; On espère de son courage qu'il n'imitera pas le

Pere Tournemine & le prétendu Pere P<sup>re</sup>. Chamillart , qui s'étants montrés à la brèche , se sont aussi-tôt retirés , après avoir tiré aux moineaux.

*Elémens de Géométrie, avec un Abrégé d'Arithmétique & d'Algèbre , dédiés à l'Université de Paris. Par Mr. Rivard. A Paris Chez Claude Jombert. 1732. 400. pag. in 4.*

Cet Ouvrage renferme deux parties. La premiere est un abregé d'Arithmétique & d'Algèbre. La seconde contient les Eléments de Geometrie & un Traité de Trigonométrie rectiligne.

L'ordre & la netteté si nécessaires en tout genre, le sont principalement quand il s'agit de Géométrie. C'est dans un second enchainement de propositions clairement énoncées , que consiste toute la difficulté & tout le prix des Eléments de Géométrie. L'Auteur a disposé son Ouvrage de manière que ce qu'il présente d'abord, mène naturellement l'Esprit à l'intelligence de ce qui suit. Il a écarté ce qui peut être suplée , il a passé du simple au composé , & il s'est attaché à suivre cet ordre naturel , qu'on recherche avec tant d'ardeur, depuis plus d'un siècle , de manière que la Jeunesse peut se servir utilement de ce Livre , pour faire des progrès dans les Mathématiques , qui sont aujourd'huy une partie si commune & si nécessaire de la Philosophie.

*Almanach Ecclésiastique & Historique pour l'Année 1733; A Paris, chez Armand, rue St. Jacques.*

Cet Almanach contient des matières très curieuses & très utiles.

*Discours sur les différentes figures des Corps Célestes, d'où l'on tire des conjectures sur les Comètes qui paroissent changer de grandeur, & sur l'anneau de Saturne, avec une exposition abrégée des systèmes de Descartes & de Newton. Par Mr. De Maupertuis de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Londres. A Paris. De l'Imprimerie Royale. 1732.*

Ce Livre est un 8. de 83 pages. Le seul Nom de l'Auteur, en fait l'Éloge, & le Titre annonce ce qu'il contient.

On vend à Paris chez Mr. Bion, Ingénieur du Roy pour les Mathématiques un nouveau Cadran gravé & collé sur carton très curieux & très utile. Outre les heures qu'il marque au Soleil; voicy ses propriétés, pour tel jour de l'année que l'on souhaitera, sans soleil, sans changer de lieu & pour toute la Terre habitable. Il marque les Crépuscules du matin & du soir. A quelle heure il fait jour clair, & à quelle heure il cesse le soir. Le lever & coucher du Soleil. De combien de degrés le Soleil est élevé par dessus l'Horison, à telle

heure que l'on voudra. Dans quel Signe & dans quel degré du Signe se trouve le Soleil. De combien de degrés le Soleil décline, où est éloigné de l'Equateur. La manière de trouver la Latitude du lieu où l'on est. Dans quel Climat chaque Pays se trouve & de combien de degrés chaque Climat est composé.

Il paroît une sixieme Lettre de Mr. l'Évêque de Montpellier à Mr. l'Archevêque de Sens, où il est prouvé : ( quelques uns disent démontré ) que *sa Grandeur* de Sens, n'a jamais lu, ni St. Augustin, ni St. Thomas, dans leur propre source. Toutes les Citations qu'il en a employées dans ses Ouvrages, étant tirées des Peres Jouvency, Petau, Deschamps, Fontaines &c. tous Jésuites La preuve s'en tire, de ce que ce Prélat, ne cite que les lambeaux dont ces Jésuites se sont servis, & qu'il en copie jusques aux fautes, ou d'Omission, ou de Commission.

On imprime à Urbain une *Traduction en Italien des Pièces de Terence*, dans laquelle on assure que le Traducteur a rendu toutes les grâces de l'Original.

Cette Edition se fait par les ordres & la libéralité du Cardinal Annibal Albani, & elle fera remarquable par plus de 200. planches, gravées sur des Originaux Anciens tirés du Vatican, qui représenteront les Personages avec

leurs habillemens & les ornemens ou accou-  
pagnemens des Scènes.

On imprime à Rome , dans l'Imprimerie  
secrète du Palais , un *Extrait du Procès du*  
*Cardinal Coscia* , qui fera connoître au Public  
la Justice des Procédures faites contre luy , &  
détruirra les impressions contraires des Mémoires  
Anonimes repardus pour sa Justification.

*La Vie de Mr. Bayle. Par Mr. des*  
*Maiseaux. A la Haye 1732. 2. vol. in 12.*

Mr. Bayle est un Sçavant qui s'est acquis  
une si grande reputation, par les excellens Ou-  
vrages qu'il a publiés , qu'il n'est pas surpre-  
nant que plusieurs Auteurs , ayent travaillé à  
l'envi les uns des autres, à publier la vie de ce  
grand Homme. Mais pour reüssir avec succès  
dans une telle entreprise , il faut avoir de grands  
Talens & une plume si délicate , qu'il ne faut  
pas s'étonner si le Public n'a point été satisfait  
de tous les Ouvrages , qui ont paru jusqu'à  
présent sur ce sujet. Quoy que Mr. des Mai-  
seaux se soit acquis de la réputation , par la Vie  
de St. Evremont qu'il a publiée ; Nous doutons  
pendant , que le Livre dont nous venons de  
raporter le Titre ait une approbation generale.

Pierre Schenk & Pierre Mortier d'Amsterdam, proposent de faire imprimer par souscription, *la Phisique Sacrée ou Phisique Naturelle de la Bible*, traduite du Latin de Mr. Jean Jaques Scheuchzer, Docteur en Medecine. Professeur en Mathématiques à Zurich, Membre de la Societé Royale d'Angleterre & des Académies de Vienne & de Berlin. Cèt Ouvrage sera de 8. Vol. in fo. enrichi de plus de 700. fig. en tailles douces. Le prix de la Souscription est de 190. Florins courants d'Hollande, qui se payeront en differens termès.

*Histoire Métrallique des XVII. Provinces des Pays Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles Quint, en 1555. jusques à la Paix de Bade 1716. par Mrs. Van Loon. A la Haye chez P. Goffe &c 1732.*

Cèt important Ouvrage sera de cinq Vol. in fol. enrichi d'environ 3000. Médailles. Les deux derniers Vol. paroîtront dans le courant de l'Année 1733. Le prix est de 90. fl., papier ordinaire, & 135. fl. grand papier.

*Recueil de Prieres par Mr. Pictet, Professeur à Genève. Nouvelle Edition, augmentée. Amsterdam, chez Erienne Leder & Comp. 1732.* Ce

~ Ce Livre est connu & entre les mains de tout le monde , ce qui nous dispense de luy donner les justes Eloges qu'il mérite.

On réimprime à Amsterdam chez Etienne Ledet & Comp. *Le Traité contre l'impureté par Mr. Osterwald , Pasteur à Neufchâtel.*

Les différentes Editions qui ont été faites de ce Livre & les Traductions qu'on en a donné en d'autres Langues , prouvent assez l'estime que le Public fait de cét Ouvrage , qui a été approuvé de tous les sçavans Amateurs de la Verité , & de la Morale Chrétienne.

On a fait à Londres , avec un Vaisseau de la Comp. des Indes Orientales , l'Experience d'une nouvelle Machine ingénieusement inventée , pour faire virer de Bord un gros Vaisseau , lors qu'il est surpris d'un calme en pleine Mer , & qu'il ne peut faire usage de ses Voiles. Les Directeurs ont dessein de se servir de cette Machine pour leurs Vaisseaux , lors qu'ils seront attaqués par quelques Forbans , par ce qu'elle les mettra en état de se deffendre dans le calme , & de donner des Bordées de leur Artillerie à l'Ennemy , presqu'aussi vite que s'il faisoit du vent.

L'Invention de Mr. Halley pour introduire l'Air dans l'Eau, est des plus ingénieuses. Luy même en a fait l'expérience avec succès. Il a été au fond de la Mer plus d'une heure & demi à la profondeur de 9. ou 10. brasses, sans aucun inconvenient. Il étoit assis avec ses habits ordinaires, dans une cloche, où il n'entroit point d'eau, & qui avoit au haut une glace fort claire, pour faire entrer la lumière. Il recevoit tout autant d'Air frais qu'il luy en falloit, par le moyen de deux Barriques, qui descendoient dans la Mer & remontoient alternativement. Il faisoit sortir l'Air qu'il avoit respiré par une petite ouverture, & cela avec tant de violence, que la surface de la Mer se couvroit d'une écume blanche. C'est avec le secours de semblables Machines que l'on peut repêcher dans la Mer les effets perdus. Il s'est même formé une Comp. de François, qui a obtenu du Roy d'Esp. pendant 30. années, le Privilège exclusif de pêcher dans les Mers de son Obeïssance; moyennant 15. pour cent de la Valeur de ce qui sera repêché. S. M. C. a nommé deux Commissaires pour assister de Sa part à l'exécution de ce projet.

Un jeune Etudiant en Médecine dans l'Université de Louvain, a composé une Dissertation plus ingénieuse que solide, pour prouver que la Biere de cette Ville l'emporte sur toutes les  
au-

autres , tant pour la bonté , que pour la salubrité. Ce qui luy a attiré des presents considerables des principaux Habitans. On luy a même decerné des honneurs qui approchent d'une petit Triomphe. Les Brasseurs & les Partisans distingués de la bière se sont cotisés , pour le mettre en état d'achever honorablement ses Licences.

Le 12. du mois passé , l'Accademie Royale des sciences de Paris , se rassembla , & cette assemblée selon la coutume , fut publique. Mr. de Fontenelle ouvrit d'abord la séance par les éloges de Mr. Ruisk, Célèbre Anatomiste Hollandois & de M. Chirac Pr. Med. du Roy , Associés de l'Academie. Ces deux Illustres Personages morts cette année. Mr. Pitot lut ensuite un Mémoire dans lequel il donne la Description d'un Instrument, qu'il a inventé, pour mesurer dans tous les fleuves & Rivières la vitesse de l'eau, non seulement à leurs surfaces Superieures ; mais à telle profondeur qu'on voudra. Mr. de la Condamine lût un Extrait de diverses observations d'Astronomie sur plusieurs matières de Physique , concernant la Navigation , faites pendant le cours de son Voyage du Levant , avec les Vaisseaux du Roy en 1731. Il fit voir à la Comp. plusieurs Cartes Géographiques Turques , nouvellement gravées à l'Imprimerie de Constantinople , & donna une idée de l'état des sciences & des Arts ; portés d'Europe en cette Capitale de l'Empire Ottoman.

Il attribua le peu de progrès qu'y font les Turcs; au manque de Societé qui est entr'eux, & à leur défaut de curiosité, qui est une suite de l'éloignement & du mépris que leur éducation leur inspire pour tous les Etrangers.

Le 14. du mois dernier: L'Academie des belles Lettres tint son assemblée Publique au Louvre, & Mr. le Cardinal de Polignac y présida en l'absence de Mr. le Cardinal de Rohan. Mr. l'Abbé Sevin fit l'ouverture de la séance par un Discours plein de scavantes recherches sur la Vie & les Ouvrages de Thrasille, Grand Philosophe & Celebre Astrologue, qui vivoit du tems d'Auguste & de Tibère. A cette lecture succéda celle d'un autre Discours de Mr. Blanchard sur les Sybarites, Ancien Peuple d'Italie. Ensuite Mr. Hardion lût une première Dissertation sur l'origine & les progrès de la Rhétorique dans la Grèce, Mr. Freret termina la Sceance par la lecture d'un Discours sur un Phenomène observé dans le Ciel du tems d'Ogygere.

Il y a depuis plusieurs années dans la Ville de la Rochelle, une Societé de Gens de Lettres, dont l'objét est de se perfectioner dans les connoissances qui concernent l'Eloquence & la Poësie. Cette Societé a obtenu cette année à l'instar des autres Corps Académiques, des

des Lettres Patentes, par lesquelles le Roy, en approuvant un dessein qui tend à distinguer cette Ville par la Littérature; comme Elle l'est par l'étendue de son Commerce, autorise les Assemblées & les Réglemens nécessaires, pour maintenir l'ordre & la splendeur de la nouvelle Académie. Le nombre des Académiciens est de 30. Ces Lettres Patentes ayant été lues dans une assemblée de l'Académie: Mr. l'Abbé de Moncrif. fit un Discours à ce sujet, qui fut extrêmement goûté, par sa délicatesse & par sa précision. Rien de tout ce qui devoit naturellement y entrer, n'y fut oublié. On écouta avec une attention singulière, ce que dit l'Académicien, au sujet de S. A. S. Madame la Princesse de Conti, à qui l'Académie doit l'Auguste Protection que S. A. S. M. le Prince de Conti luy a accordée. Il s'enonce ainsi sur l'Article qui concerne ce Prince.

„ Prince charmant, dit-il, reste précieux  
 „ & unique d'Ayeux si dignes de l'Amour  
 „ des François, en particulier des Provinces  
 „ Voisines, dont-ils ont été les Peres & les  
 „ Maitres. Prince en qui l'on a vû des dis-  
 „ positions toujours si fort au dessus de son  
 „ âge. un esprit juste, pénétrant, dont é-  
 „ clatent tous les jours des traits d'un na-  
 „ turel si heureux, que nous ne devons point  
 „ douter de voir se réunir en lui, avec le  
 „ sang des Condés, & des Contis; toutes  
 les

» les perfections glorieuses qu'ont partagées tant  
 » de Heros , dont il est descendu. Aussi le Ciel  
 » semble en avoir pris un soin si singulier , qu'il  
 » a fait naître pour le former un de ces \* Hom-  
 » mes rares , dont le genie vaste , l'imagination  
 » féconde, la Solidité du jugement , sont un de ses  
 » plus parfaits Ouvrages. C'est Mentor luy même,  
 » dont les sages leçons & l'active vigilance , ont  
 » donné aux dispositions si admirables du Jeune  
 » Prince, tout l'éclat dont elles étoient susceptibles.

Mr. Gastumeaux Directeur de cette Societé  
 Littéraire , fit une Réponse non préméditée à ce  
 Discours , qui satisfit tous les Auditeurs. Il  
 s'est fait plusieurs autres beaux Discours par  
 divers Membres de cette Academie , dont on  
 pourra faire mention un autre mois.

Mr. Bourguet de l'Academie Royale des  
 sciences de Berlin , Professeur en Philosophie à  
 Neufchatel , connu dans la République des Let-  
 tres , par divers Ouvrages donnés au Public , &  
 spécialement par ses Lettres sur la formation des  
 sels & des cristaux & sur la Generation & le  
 Mechanisme Organique des Plantes & des  
 Animaux , a commencé depuis quelques mois de  
 donner ses Leçons publiques dans son Auditoire.

Il ne s'est lié à aucun Systême particulier ;  
 mais il prend comme les Philosophes Eccleési-  
 ques de chaque Systême, ce qui lui paroît de

\* M. de la Chevaleraie.

plus certain ; Cependant il suit beaucoup plus ceux de Mrs. Leibnitz & Wolfius , parce qu'il en a fait le sujet de ses Méditations depuis longtemps. Sa première Leçon publique roula sur le Systême de Philosophie , qu'il a dessein d'expliquer , & celles d'aprèsent concernent la Logique. Il employe principalement le Livre de Mr. Wolfius intitulé, *Pensées raisonnables sur les forces de l'entendement humain & leur usage naturel.*

En attendant que l'on imprime le Discours inaugural qu'il prononça en présence de la Magistrature , on ne fera sans doute pas fâché d'en voir icy une Analyse.

Il contient en general une Histoire abrégée de la Philosophie & des Mathématiques , & il est divisé en cinq Parties.

La Première concerne la Philosophie des Orientaux anciens & modernes , dont l'Auteur marque les Articles principaux , après avoir touché quelque chose sur les sciences & les Arts cultivés avant le Déluge. Il y mêle des traits de critique contre l'Astrologie , la Magie , l'Idolatrie , la Métempicose & le sentiment des Caldéens , des Egiptiens & d'autres Peuples sur l'Origine du monde.

Dans la Seconde Partie , il explique la Philosophie des Grecs & des Romains , qu'il renferme dans les quatre Systêmes suivans. 1. Celui de Pytagore & de Platon. 2. Celui de Zénon ou des Stoïciens. 3. Celui d'Aristote. Et 4. Celui d'Epicure.

Il en donne une Idée précise, quoi que succincte.

Desà il passe, dans la troisième partie de ce Discours, à la Philosophie moderne. Il s'attache principalement à faire remarquer entre les Modernes, Galilée, Descartes, Gassendi, & Mrs. Nevvton, Leibnitz & Wolfius; parce que ces hommes Célèbres ont été les Inventeurs d'une nouvelle manière de Philosopher & Auteur de nouveaux Systèmes.

La quatrième partie comprend ce qui concerne les Mathématiques. L'Auteur fait mention des Mathématiciens les plus Célèbres, Anciens & Modernes, & il marque leurs Inventions.

La cinquième & dernière partie, consiste à montrer l'utilité de l'Etude de la Philosophie & des Mathématiques. Il y fait mention des Academies des sciences & de plusieurs Professeurs, qui enseignent aujourd'huy dans diverses Academies, & particulièrement en Suisse.

Enfin il conclut son Discours par les justes Eloges dûs au Magistrat de cette Ville, & il relève spécialement son attention & ses soins pour le bien public, démontrés en particulier, par le louable établissement d'une Chaire de Professeur en Philosophie & en Mathématiques.

Il est à remarquer que l'auteur de ce Discours est un homme de lettres & de bien de lettres.

---

EPIGRAMME SUR LE CELEBRE  
NEWTON.

**A** Près que l'on eut lû dans le Sacré Valon,  
 Les Divins Ecrits de Nevvton,  
 Le Dieu des Vers, surpris de ce que la Nature,  
 N'étoit plus une Enigme obscure,  
 Et que tout étoit dévoilé,  
 Parut étrangement troublé.  
 Quoy ! dit il fumant de colére  
 L'homme n'ignorera donc plus rien ?  
 Muses, quelle de vous est assez temeraire  
 Pour éclairer ainsi ce Grand Phisicien ?  
 Appaise ton couroux, répondit Uranie,  
 Sache que nulle de mes sœurs  
 N'a jamais inspiré cèt Excellent Génie,  
 C'est la Sage Pallas, O Dieu de l'harmonie,  
 Qui le comble de ses faveurs :  
 Cette bien faisante Déesse  
 Le visite & l'instruit sans cesse,  
 Elle devoile tout à ce sublime Esprit  
 \* Elle dicte, Nevvton écrit.

\* La pointe de cette Epigramme n'est pas neuve, Elle se trouve dans Boileau.



VERS D'UN SOLITAIRE SUR LES  
douceurs de sa retraite

**J**E vois régner sur ce Rivage  
*L'Innocence & la Liberté:*  
 Que d'objets dans ce Paysage,  
 Malgré leur contrariété,  
 Métonnent par leur assemblage !  
 Abondance & Frugalité ;  
 Autorité sans Esclavage,  
 Richesses sans Libertinage,  
 Charges, Noblesse, sans fierté.  
 Mon choix est fait ; ce Voisinage  
 Determine ma Volonté.  
 Bienfaisante DIVINITE,  
 Ajoutez y vôtre suffrage ;  
 Disciple de *l'Adversité* ,  
 Je viens faire dans ce Village,  
 Le volontaire apprentissage,  
 D'une tardive obscurité.  
 Aussi bien de mon plus bel âge,  
 Japerçois l'instabilité.  
 J'ay déjà, de compte arrêté,  
 Quarante fois vû le Feuillage,  
 Par les *Zéphirs* ressuscité.  
 Du *Printems* j'ay mal profité,  
 J'en ay regret ; & de *l'Esé*  
 Je veux faire un meilleur usage.

J'aporté dans mon *Hermitage*  
 Un-Cœur des long-tems rebuté,  
 Du vil & funeste Esclavage,  
 Fruit de la folle *Vanité*,  
 Paisan sans rusticité,  
 Hermite sans *Pateinage*;  
 Mon but est la *Tranquilité*.  
 Je veux pour unique partage;  
 La Paix d'un Cœur qui se dégage  
 Des Filets de la *Volupté*,  
 L'Incorruptible *Probité*,  
 De mes Aïeux, noble *Héritage*,  
 A la Cour ne m'a point quité:  
 Libre & franc, sans être *Sauvage*,  
 Du Courtisan Fourbe & Volage,  
 L'Exemple ne ma point garé.  
 L'Infatigable *activité*,  
 Reste d'un utile naufrage,  
 Mes Etudes, mon *Jardinage*,  
 Un Repas sans art *apreté*,  
 Nul embarras dans mon *Ménage*:  
 Des Amis gais, sans *Badinage*,  
 Font toute ma *félicité*.  
 C'est dans ce Port, qu'en *Sûreté*,  
 Ma Barque ne craint plus l'Orage.  
 Qu'un autre à son tour, emporté.  
 Au gré de la *Cupidité*,  
 Sur le sein de l'humide *Plage*,  
 Des Vents ose affronter la rage.  
 Je ris de sa *temerité*,  
 Et luy souhaite bon voyage.

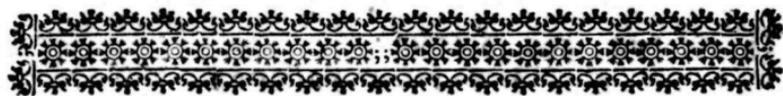
Decembre 1732.

71

Je réserve ma fermeté  
Pour un plus Important passage ;  
Et je m'approche avec courage  
Des portes de l'Eternité.  
Je sçais que la Mortalité.  
Du Genre - Humain est l'apanage ;  
Pourquoy seul serois - je excepté.  
La Vie est un Pélerinage ;  
De son Cours la rapidité ,  
Loins de m'allarmer , me soulage ;  
De sa fin , quand je l'envisage ,  
L'Infaillible nécessité  
Ne me sauroit faire d'outrage.  
Brûlez de l'Or empaqueté ,  
Il n'en périt que l'Assemblage ;  
C'est tout : Un si léger dommage  
Devroit il être regretté ?



ODE



ODE à la Louange de M<sup>r</sup> De Coislin  
Evêque de Metz, Duc & Pair de France.  
*Faite peu de tems avant sa mort, arrivée  
à Paris, au Commencement de ce Mois.*

**S**Cavantes Nymphes du Permesse,  
Secondez moy de vos leçons ;  
Je veux soutenir la Noblesse,  
De vos immortelles Chançons ;  
Dans le doux transport qui m'inspire,  
Je pense déjà que ma Lyre,  
Traîne les Rochers & les Bois ;  
Et que de la Mozelle au Gange,  
Elle va porter la louange,  
Du grand Prélat dont j'ay fait choix.

Coislin, l'ornement de nôtre âge ;  
Ce fut pour nous un grand bonheur,  
Quand des Monarques le plus sage  
Te choisit pour nôtre Pasteur ;  
D'abord ta sage vigilance,  
Loin de toy bannit l'ignorance ;  
Qui se glissoit dans ton Clergé ;  
Qui ne fait que dans tes Ecoles,  
Nourri des Divines paroles,  
Dans peu de tems il fut changé ?

Tendre

Tendre Père pour tes Ouailles ,  
 Tu ne bornes pas là tes soins ;  
 Leurs maux déchirant tes entrailles ;  
 Tu pourvois à tous leurs besoins.  
 Pour tirer la fille égarée ,  
 D'un lieu qui l'a deshonorée ,  
 Tu fais élever un Saint Lieu ;  
 C'est là que , grace au bon exemple ,  
 Son Cœur souillé devient le Temple ,  
 De l'amour qu'on doit au vray Dieu.

Bien tôt en faveur du malade ,  
 Denué de soulagement ,  
 Ta charité te persuade ,  
 De faire un vaste logement ;  
 Là , par ta Sage prévoyance ,  
 Il reçoit avec abondance ,  
 Les secours les plus précieux ;  
 Pour prix de cét amour si tendre ,  
 N'es tu pas en droit de pretendre  
 Une Couronne dans les Cieux ?

Par les voix de la Renommée ,  
 Qui vole en cent climats divers ,  
 Ta vertu se trouve semée  
 Dans tous les coins de l'Univers.  
 Pour la garantir des naufrages ,  
 Qui peuvent suivre les orages ,  
 Du vaste Ocean où tu cours ;  
 La Pieté te sert de guide ,

Et te prête un secours solide ;  
Contre les vices de nos jours.

Dans tes yeux , la grace allumée ;  
D'un feu pur & rempli d'appas ,  
Te fait , d'inutile fumée ,  
Traiter tous les biens d'icy bas.  
Ton cœur ne connoit leur usage ,  
Que par le genereux partage ,  
Qu'il en accorde aux malheureux ;  
Combien languiroient dans les chaines ,  
Qui sont délivrez de leurs peines ,  
Par tes dons répandus ( 1. ) sur eux ?

Icy je vois un Seminaire ,  
Fondé pour le Cléric indigent ;  
Là , des Temples tombés par terre ,  
Relevez par ton Zèle ardent.  
Tel que , dans sa vaste carrière ,  
Le Soleil porte sa lumière ,  
Aux différentes Nations ;  
Telles tes bontés secourables ,  
S'étendent sur les miserables ,  
De toutes les conditions.

Des doux effets de ta largesse  
Quels sont ces nouveaux monumens !

( 1 ) A la naissance de Monseigneur le Dauphin , il a payé les dettes d'un grand nombre de prisonniers mis en liberté.

J'admire ta haute sagesse  
 Dans ces superbes ( 2 ) Batimens :  
 C'est peu d'embellir nôtre Ville ,  
 Ils servent de frein & d'azile ;  
 Le Soldat s'y tient rassemblé ,  
 Par tes soins la foible innocence ,  
 N'est plus en proie à la licence ;  
 Nôtre Sommeil n'est plus troublé.

C'est pour consacrer la mémoire  
 De tant de célèbres bienfaits ,  
 Qu'au Ciel nous élevons ta gloire .  
 Qui ne s'effacera jamais ;  
 Parmi des accords Magnifiques ,  
 On n'entend que Sacrés Cantiques  
 Dans les Temples du Dieu jaloux ,  
 Là nos cœurs d'une Sainte audace ,  
 Lui demandent pour toute grace ,  
 Que tu vives cent ans pour nous ,

( 2 ) Il a fait construire à Metz deux grands Corps  
 de Cazerns , qui forment avec leurs Pavillons une Place  
 Magnifique.



# NOUVELLES

## CURIEUSES ET AMUSANTES.

### SPECTACLES.

**L**E Superbe Balet que les Jesuites de Paris, ont donné il y a quelque tems dans le Collège de Louis le Grand, & qu'ils ont fait exécuter par leurs Ecoliers, avoit pour Titre l'Histoire de la Danse. Ces Reverends Peres, disent, que cet Art est une expression des sentimens les plus vifs de l'ame, sur tout de ceux qui ont la joye pour principe. Ils supposent la Danse aussi ancienne que le monde, parce que les Passions attachées à l'humanité, ont existé dans tous les tems. Ils divisent l'Histoire de la Danse en quatre Ages.

*Premier âge.* Les Egiptiens sont les Peuples qui ont inventé la Danse, & les Jesuites croyent, qu'elle est née de l'observation des Planètes.

Dans cette premiere partie du Balet, il y a la *Danse Astronomique* exécutée par des Astronomes, qui après avoir rendu hommage au Soleil,

Soleil , observent le cours des Astres avec des Tubes. *La Danse magique* , dans laquelle des Magiciens , évoquent les Ombres des Morts. *La Danse Idolatrique* , dans laquelle les Habitans des Villes & des Champs adorent les Divinités de leurs Pays , sous la figure de divers Animaux.

*Second âge.* Les Grecs ont perfectionné les beaux Arts & sur tout la Danse. Dans cette seconde partie du Balet , il y a la Danse Politique & militaire que Licurgue établit à Lacedemone. On voit plusieurs Citoyens de différents âges & conditions , danser ensemble. La Danse de Fête Solemnelle: On represente dans cette Entrée les Orgies; Cette Danse s'exécute avec une espèce de fureur. La Danse Théatrale. On donne dans cette Entrée , l'idée d'une Scène Tragique & d'une Scène Comique , dans le gout d'Euripide & d'Aristophane.

*Troisième âge.* Les Romains n'eurent pas d'abord beaucoup d'estime pour la Danse; ce ne fut que sous les Empereurs qu'ils y prirent gout. Dans cette partie il y a la Danse Triomphale. Les Saliens Prêtres de Mars , sont admis dans cette Danse Guerrière. La Danse Italique: Les Pantomimes Serieux et Comiques, inventés sous Auguste exécutent cette Danse. La Danse d'Animaux , qui est représentée par les Sibarites, Peuples de la basse Italie , qui eurent tant de passion pour la Danse qu'ils

qu'ils y firent entrer leurs Chevaux & d'autres Animaux.

*Quatrième âge.* Les Nations Modernes & principalement les François, font le sujet de cèt Acte. Il commence par le Bal de Cere-monie qui est donné par un Prince aux Sei-gneurs de la Cour. Le Bal de spectacles dans lequel les François sont représentés comme ayant rencheri de beaucoup sur l'Italie, de qui ils ont reçu les Balets avec machines. Le Bal Bourgeois, dans lequel des Artisans & des Bour-geois forment une espece de Mascarade. Cet acte est terminé aussi bien que le Balet par la Danse des Academies Literaires. On y represente des balets nouveaux ou Historiques, pour relever la Solemnité d'un spectacle établi, pour distribuer avec éclat des prix à la jeunef-se, que l'on élève dans létude des belles Lettres. Appollon, Minerve & Mercure distribuent des Couronnes de Laurier aux Elèves qui se sont distingués dans les exercices Litteraires. La Jeu-nessé couronnée exprime par la Danse le plai-sir qu'elle ressent du prix glorieux qu'elle a remporté. Ainsi finit ce Spectacle Grand & Pompeux à tous égards.

Les Décorations étoient superbes & dans le gout le plus exquis. Aussi a t'il été recom-pensé par la Calotte, qui a sollicité auprès de l'Academie de Danse de Paris, le Décret dont voicy la teneur.

Ad

## Ad perpetuam rei Memoria....

**AUJOURD'HUY** 10. Décembre 1732.  
**L'Academie de Danse** s'est assemblée pour déclarer par écrit, comme elle le fit déjà par ses applaudissements lors de la Representation; qu'Elle reconnoit les Réverens Pères de la Societé, pour les plus expérimentés dans l'Art de la Choregraphie; & comme étant aussi les seuls qui possèdent à fonds ce grand Art, sans en excepter même sen Mr. Feuillet, ci devant Maitre à danser de Paris, & Auteur de la Danse écrite, que nous nous étions jusqu'à présent proposée pour modèle. Nous nous trouvons donc indispensablement obligés, après mûr & ample examen, d'abandonner la Méthode dud. Feuillet, comme étant fautive en plusieurs endroits, contre la véritable Choregraphie; & en même tems de suivre d'oresnavant celle des R. P. dont toutes les dérivations sont sensibles, dont la façon de tourner est tout à fait Géométrique; où l'on voit la vrai semblance à châque pas: Méthode enfin, qui est facile, claire & expressive plus qu'aucune autre que nous connoissons. En conséquence dequoi, nous soussignés Membres de ladite Academie de Danse, ordonnons par ces présentes, à tous les Maitres à danser, soit de Paris, soit des autres Villes du Royaume, de se conformer en tout & par tout aux  
 Rè-

Règles de la Danse Jesuitique , à peine d'être regardés par nous , & par tous les Amateurs de la Chorégraphie , comme Baladins , Voltigeurs , Danseurs de corde &c. A cèt effet établissons pour nôtre Substitut le Sr. Hardouin, Maître à danser de Paris, & exerçant en Province ; afin qu'il examime & fasse examiner dans tout le Royaume, si l'on ne fait point d'infraction à nôtre présent Décret ; Lui enjoignant en ce cas , de nous en adresser ses plaintes , pour qu'il y soit par nous pourvû , comme nous jugerons bon être. Fait à Paris dans nôtre Academie &c.

*Signé*, Balon , Blondy , Lestang , Germain , Malter le Père , Javiller , Dangeville , Laval , des Moulins , (Malter l'ainé Syndic ; Malter cadet, des Moulins , Marcel. *Et plus bas* , les Demoiselles Camargo , Salé & Roland.

On ne sauroit trop se recrier contre les Poèmes Dramatiques ou Liriques de nos jours , qui semblent avoir pris à tache, de faire revivre sur le Theatre François des grossieretés ou des horreurs , que cette Nation polie , avoit entièrement proselit.

La Tragedie de Scilla, représentée par l'Academie Royale de Musique de Paris, est généralement belle pour les expressions & pour la Musique. Il y a même des endroits qui enlèvent ; Mais peut on être Spectateur tranquille d'une action aussi odieuse & aussi noire que

celle de Scilla qui sacrifie indignement un Père qui l'a chéri ; & cela pour satisfaire son amour Criminel ? affreux denoüement d'une pièce assez bien conduite jusques là ! Il est vray que le poison venge dans le moment ce Crime abominable. L'Auteur a crû éviter l'indignation du Spectateur en faisant dire à Scilla expirante, ces beaux vers adressés aux Manes de Nifus son Père.

Mânes sacrés , je meurs pour Vous vanger.  
 Appaisez vous par ce prompt sacrifice :  
 Après mon Crime affreux , je ne devois songer,  
 Qu'à vous faire en mourant une prompte justice.

Le Crime est puni dira ton. Ouy, mais il est du nombre de ceux qu'on devoit ensevelir dans un Eternel oubli.

Le même Theatre a encore représenté une nouvelle Tragédie intitulée *Biblis*, dont le sujet est pris d'Ovide. Le Poëme est du Sr. Fleury le jeune, Poëte de Toulon ; & la musique du Sr. de la Coste : Celle cy est très belle, & la Diction de cette pièce est estimée, mais l'intrigue est des plus choquantes, C'est une trame d'Inceste depuis un bout jusques à l'autre, entre un Frere & une Sœur. Aussi le Magistrat a-t'il fait signifier une deffense de représenter davantage cette scandaleuse pièce.

L'Opera Comique a représenté une nouvelle pièce intitulée l'allure. Ce mot si en vogue à Paris, & dans tous les Vaudevilles a été favo-

ablement receû sur la Scène , & l'allure personifiée a été goûtée du Public. On suppose dans la première Scène que le bon gout est aujourd'hui banni de Paris & que l'allure, enfant infortuné du Caprice & de la mode , a pris la place & s'est emparé des honneurs deûs au seul goût. Au fond c'est une niaiserie que l'allure en quelque sens qu'on la prenne, mais c'est une niaiserie qui occupe Paris les Provinces & les Pays Etrangers.

*Couplet d'un Gascon sur l'allure.*

C'est dans nôtre Pays ,

Cadédis ;

Qu'on boit vriller *l'allure* ;

Sans un teston ,

Par tout un *Gascon*

Bit à son aise , & fait le Fanfaron ;

Boila du Pays ,

L'Allure

Mes Coufis ;

Boila du Pays ,

L'Allure.

LE JE NE SAY QUOY.

Extrait d'une Lettre de Rhodéz.

Dans la Province de Rouergue.

UNE Demoiselle âgée de 25. ans , originaire du Village de Grand-mal , dans nôtre

Diocèse, fille du Sr. Amal Procureur au Parlement de Toulouse, se trouve depuis quelque tems accompagnée jour & nuit, d'un certain, *Je ne say quoy* ; qu'on ne sauroit bien définir ; mais que je vais tâcher de décrire. Soit *Genie* ; *Espris Foles* , *Revenans* , ou tout ce qu'il vous plaira ; Ce *Je ne say quoy* , a manqué de la faire devenir fole , par les frayeurs qu'il lui a causées d'abord. Ce n'est point un *fantôme* , car elle ne le voit point , mais quelques fois elle le sent dans l'obscurité. Ce n'est pas non plus simplement ce que les Théologiens appellent , *Negotium per Ambulans in tenebris* , Car il se fait entendre pendant le jour. Quoy qu'il en soit , un Oncle de la Demoiselle , aussi Procureur , a souvent questionné ce *Je ne say quoy* , sans qu'il ait jamais voulu répondre. On a donc encouragé la Fille à luy parler elle même , & à conjurer son *invisible* , ( C'est ainsi qu'elle le nomme ) de la laisser en repos , ou du moins de ne la plus épouvanter ; Le *Je ne say quoy* a pourtant toujours été son train. La Demoiselle s'est enfin avisée de lui faire des questions : Elle lui demanda premièrement , s'il étoit Gentil-homme ; Il répondit par un grand coup sur la Table : Ensuite elle le pria avec instance ; de lui dire s'il étoit Comte , Marquis , Baron ou Chevalier ; à ce dernier mot , autre coup sur la Table ; Preuve qu'il possédoit cette dernière qualité , puis qu'on a toujours remarqué

qué, depuis ce tems là, qu'il ne se fait jamais entendre que pour signifier l'affirmation. Voilà comme vous voyés, une nouvelle espèce de Divination, que les Anciens n'ont point connue, ou que le Docte *Rabelais* a oublié dans la Longue énumération qu'il fait de tous ces Sortilèges, au Livre 3. Chap. 25. Il l'eût peut être nommée *Cypomancie*. Mais je reviens au sujet. C'est une grande marque de Politesse dans le *Je ne sai quoi*, de ne s'exprimer que par un Oui; mais ç'en est encore une bien plus grande de répondre à toutes les petites questions que lui fait sa Demoiselle, ou pour elle, ou pour autrui; Car qu'est ce qu'une jeune fille ne s'avisera point de demander à un Oracle muet pour tout autre que pour elle? Outre cela, ce Genie ( si ç'en est un ) n'est point de la Catégorie des *Turbulens ou malfaisans*; Il n'inquiète personne; Il se contente de répondre aux demandes de sa Maitresse, & puis il se tait. Ne voilà-t-il pas de belles & bonnes qualités pour arriver droit au cœur de la fille, qui, par parenthèse, est jolie & sensible: Aussi ne témoigne-t-elle plus en avoir peur, que par pure grimace. Vous dirés qu'il manque encore à ce *Je ne sai quoi* un peu de *solidité Phisique*; mais qui nous assurera qu'il n'en a pas un petit brin? La Belle, ose de ja bien coucher toute seule.

On

On l'entend même le Soir , quand elle est retirée , l'appeler. Son *Chevallier Invisible* , & lui conter des douceurs ; pour y repondre , le *Je ne sas quoi ne frape pas* , il *grate*. J'avois écrit à un des *Exorcistes* , que les Parens avoient fait venir , pour chasser ce bon Diable de leur Maison. J'avois raillé cet *Eclesiastique* d'avoir perdu dans cette occasion , son *Eau bénite* , & ses *Conjurations* ; Voici ce qu'il m'a appris. *Si je n'ai pas chassé le Diable en question, c'est que je n'ay trouvé, dans mon Rituel aucun Exorcisme contra Incubones, & celui ci m'a toute l'encolûre d'en être un.*

## LE TEMS FUGITIF.

## A I R.

Aussi prompt qu'un Eclair dans les airs dispersé,  
 Plus fugitif qu'un Flot, qu'un autre Flot remplace;  
 O Toy ! dont chaque instant s'efface,  
 Par un instant aussi tôt effacé.  
 Rapide Tems, En vain dans ta Vitesse extrême;  
 Tu sembles, sans retour, t'aneantir toy même;  
 Je ne me plaindrois pas de toy,  
 Sans le Nectar & ce que j'aime;  
 Tu coulerois encore trop lentement pour moy.

## BOUQUET.

Allez sur le sein de Lisette,  
 Vivre & mourir, brillantes fleurs;  
 Vous aurés dans cette Retraite  
 Pour Zephirs les sôupirs des cœurs.

Que mon ame seroit ravie !  
 Que mon fort seroit de jaloux ,  
 S'il m'étoit permis comme à vous ;  
 D'y vivre & d'y perdre la vie !

*La Chenille & la Femme.*

**F A B L E.**

Chenille , effroyable animal ,  
 Dont le voisinage importune ,  
 Qu'a nos arbres tu fais de mal !  
 Ah , Dieux , je crois en sentir une ;  
 La Chenille ayant entendu  
 Ce qu'une femme disoit d'elle ,  
 Sans se fâcher a répondu :  
 Ma laideur n'est point éternelle ;  
 Bien-tôt changée en papillon ,  
 J'aurai des couleurs admirables ;  
 Du blanc , du bleu , du vermillon ,  
 Et je serai des plus aimables.  
 Plus d'une Belle , à ce qu'on dit ,  
 Est de moi l'image complete ;  
 Chenille en sortant de son Lit ,  
 Papillon après sa toilette.

**LOGOGRIPHE.**

Enfant de la crédulité ,  
 J'ay réglé les projets de plus d'un grand Empire  
 Par moy le Curieux aspiré ,  
 A pénétrer du tems la sombre obscurité ,  
 Sept lettres font mon tout , les trois premières parts

Du Campagnard avide attirent les regards  
 Sans être le fruit de sa peine,  
 Et sur elles souvent roulent d'heureux hazards  
 Entre Tircis & sa Climene.  
 Du mot qui suit, la Grece a reconnu le prix,  
 Certains de ses Heros en ont tiré leur gloire ;  
 1. 3. 2. 4. 7. je deviens un pays,  
 Objet d'un Conquerant très vanté dans l'Histoire ;  
 2. 5. 6. 7. malheur à tout vivant  
 Qui ressent ma cruelle atteinte,  
 L'homme qui s'en allarme implore un Elément,  
 Et peut être qu'il doit son salut à sa crainte ;  
 1. 3. 2. 7. sachez que j'ay donné le jour ;  
 6. 2. 5. 1. 7. admirez la surprise ;  
 Pour l'appas de ma friandise,  
 Une Nymphe se livre au rival de l'Amour ;  
 4. 3. 2. 1. 7. Ornemens des Forêts ;  
 Je fus toujours votre ennemie ;  
 J'immole sans pitié le mirte & le Cypres,  
 Mais 5. 6. 3. je \* suis la vie,  
 Il est de certains jours aux plaisirs destinés,  
 Quand 6. 2. 5. 4. en forment l'épithete ;  
 Du Tabac & du Sucre à souffrir condamnés,  
 2. 5. 1. 3. tout-haut j'annonce la défaite.  
 C'est assez chiffrer, cher Lecteur,  
 Exerce tes talens, & dans mon tout devine  
 Le Celebre habitant de la double Colline,  
 Que sans trop le connoître a chanté maint Auteur ;  
 Mais malgré tous mes traits rassemblés par ma plume,  
 L'anagramme m'abblaisse à n'être qu'un légume.

## AUTRE LOGOGRIPHE.

Je suis, mon cher Lecteur, fort facile à connoître,  
 Chez toi souvent, tu me vois naître.  
 A mes premiers momens on donne mille soins,  
 Bien plus heureux pourtant si l'on en donnoit moins.  
 Pour toy seul par ces soins tu ménages ma vie,  
 Et ton avidité bien-tôt me Sacrifie.  
 Si pour me deviner cela ne suffit pas,  
 Servons nous, s'il se peut, du griffique embarras.  
 Une lettre de moins je vous nomme ma Mere.  
 Prenez 1. 2. & 3. je nais dans la misere,  
 Et ne suis qu'un insecte & très vil animal,  
 4. 2. 3. 1. 5. je fais le nom d'un mal.  
 4. 2. 3. & 1. craignez mon voisinage,  
 Je n'aime que le sang, la mort & le carnage;  
 Prenez 1. ✱ le fils d'une Divinité  
 Reçût chez moy le prix de sa témérité,  
 A 6. ajoûtez 2. & puis 3. avec 4.  
 Je suis une Cité toujours prête à combattre.  
 4. 3. avec 6. je nomme un instrument,  
 1. 2. 4. & puis 5. les bouts du Firmament.  
 4. 2. avec 6. tu vois une rivière;  
 Le bien que chaque enfant hérite de son pere  
 Et quelque chose encor que l'on doit au hazard;  
 Mais je crains, cher Lecteur, d'être trop baïllard;  
 Dans mon nom nom cependant, on peut encore lire  
 Celui d'uncertain bruit, qu'on n'entend point sans rire.  
 Finissons, il est tems, je suis déjà trop long,  
 Mon nom est pourtant court, car six lettres le font.

F I N. TA-

## T A B L E:

<b>Nouvelles Historiques &amp; Politiques. Allemagne</b>	<b>1.</b>
Pologne, & Moscovie	11.
Suède, Dannemarc, France	12.
Grande Bretagne	25.
Païs bas	28.
Espagne	31.
Portugal	34.
Italie	35.
Turquie	42.
Suisse	43.
<b>Nouvelles Litteraires</b>	<b>47.</b>
Invention, pour faire virer de bord les gros Vaif.	60.
Invention pour la repêche, au fond de la Mer	61.
Dissertation sur la Bière	61.
Assemblée de l'Academie des Sciences de Paris	62.
de l'Academie des Belles Lettres de Paris	63.
Academie de la Rochelle	63.
Erection d'un Professeur en Philosoph. à Neûchatel	65.
Epigramme sur Mr. Neuton	68.
Vers sur les douceurs de la Retraite	69.
Ode à la louïange de Mr. l'Evêque de Metz	72.
<b>Nouvelles curieuses &amp; Amusantes, Balet des Jesuites</b>	<b>76</b>
Tragédie de Scylla	80.
de Biblis. L'Allure Comedie	81.
Le Je ne fay quoy	82.
Airs nouveaux	85.
La Chenille & la femme, Fable. Logogripes	86.
Errata P. 5. l. 6. Constitution Importante, lisez Impériale.	